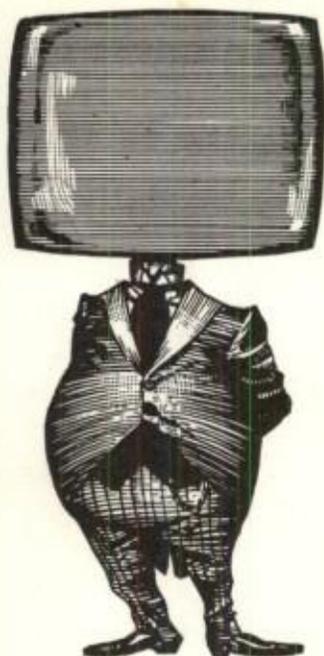


Table-ronde

**La télédistribution
service public ?**



Jean-Jacques Heirwegh

**Histoire
et idéologie**

Louise Gotovitch

**Dons et handicaps
socio-culturels**

Bodson-Jacobs

**Contrats
de travail**

CAHIERS MARXISTES

revue mensuelle

Nouvelle série — N° 48 (67)

9^{me} année — octobre 1978

Sommaire

Louise Gotovitch Dons, rythmes individuels, handicaps socio- culturels	p. 1
Jean-Claude Bodson et Roeland Jacobs Contrats de travail : la loi et les réalités	p. 14
Jacques Aron L'avènement de la cité socialiste	p. 26
Serge Govaert La télédistribution, service public	p. 33
Jean-Jacques Heirwegh Histoire du problème et problème de l'histoire	p. 41
Livres	p. 52

Comité de patronage : Edmond Dubrunfaut, Robert Dussart, René Noël, Willy Peers, Roger Somville, Jean Terfve ●

Comité de rédaction : Jacques Aron, Jean Blume, Francis Chenot, Claudine Cyprès, Augustin Duchateau, Pierre Ergo, Serge Govaert, Pierre Joye, Rosine Lewin, Jacques Moins, Jacques Nagels, Christine Renard, Claude Renard, Christian Vandermotten, Jean-Paul Vankeerberghen, Benoît Verhaegen.

Rédacteur en chef : Rosine Lewin.

Edité sous le patronage de la Fondation Joseph Jacquemotte

Dons, rythmes individuels, handicaps socio-culturels

La pratique quotidienne nous confronte tous avec cette réalité apparente : les uns savent faire quelque chose, ils sont « doués » pour, les autres pas. Nous sommes tous convaincus que si nous sommes capables d'effectuer un certain type d'activités, nous sommes incapables d'en accomplir d'autres, et ce pour toujours.

DES FAITS QUOTIDIENS...

Combien de femmes qui ont aujourd'hui 45 ans et plus n'ont-elles pas renoncé à conduire une voiture après quelques essais parce qu'à vingt ans elles se sont considérées comme pas « douées », laissant cette fonction à leur mari tellement plus apte !

Ce genre de conviction s'étend aux domaines les plus variés : il y a les « scientifiques » fermés à ce qui est littéraire, et vice-versa, il y a les artistes et les non-artistes, il y a les manuels et les intellectuels.

C'est là une idée devenue banale, courante, allant de soi. L'école n'échappant pas à l'idéologie dominante de la société dont elle est un produit, exacerbe cette conviction. Elle en est l'illustra-

tion la plus éclatante, sans cesse renouvelée. Elle est souvent le point de départ, le lieu où chacun se forge l'idée qu'il a de ses capacités.

Regardez ces enfants que la lecture, le calcul rebutent dès le premier contact. Ceux que la grammaire fait désespérément bailler. Ceux qui semblent toujours répondre correctement et ceux qui donnent l'impression de toujours répondre de travers... Ceux qui à douze ans ne sont plus bons que pour le professionnel...

QUI SE TRANSFORMENT, SE MODIFIENT.

La femme convaincue de ne jamais pouvoir conduire une automobile se retrouve en voiture à plus de mille kilomètres de chez elle avec son mari, certes doué pour la conduite, mais malade et incapable de prendre le volant. C'est elle qui se mettra au volant et ramènera sans aucun accrochage son mari malade. La capacité de conduire s'est révélée brusquement sous l'emprise de la nécessité.

X. a 15 ans, il ne comprend rien aux mathématiques, et doit présenter un examen de passage. Il travaille tant et si bien qu'il découvre les charmes de cette branche. Il finira docteur en mathématique. La connaissance a favorisé l'éclosion du goût, de l'intérêt pour cette matière.

Une première année primaire de 18 élèves en majorité des enfants d'immigrés. En janvier déjà l'institutrice constate que trois des enfants sont très en retard sur le reste de la classe, et trouve qu'elle ne peut vraiment plus s'en occuper. Une future institutrice arrive à ce moment-là dans la classe pour effectuer un stage de formation. Les consignes reçues (et acceptées) prévoient qu'il convient aux stagiaires de s'occuper de TOUS les enfants, de les faire participer aux activités proposées, quel que soit leur niveau. Cela fait partie de l'apprentissage du métier. La jeune stagiaire s'aperçoit que l'institutrice appelle un des enfants « abandonnés » par son nom de famille. Elle s'informe et finit par découvrir le prénom de l'enfant. Elle utilisera son prénom pour appeler l'enfant en question comme cela se pratique avec les autres enfants. Elle dispose les bancs de manière à ce que plus aucun enfant ne soit exclu du groupe, que tous puissent se voir, se parler. Elle distribue du matériel à chaque enfant et ne se contente pas de le manipuler elle-même en invitant les enfants à la regarder, comme l'institutrice en avait l'habitude, le matériel étant bruyant... Elle offre aux enfants des activités différenciées en fonction des difficultés de chacun. Elle s'occupe réellement de chaque enfant. A la fin des trois semaines de stage, l'institutrice signale comme élément très positif pour la stagiaire le fait que les trois enfants « qui-ne-faisaient-rien-avec-elle, se sont réellement mis à travailler avec la stagiaire, qu'ils ont visiblement progressé, participant effectivement aux activités proposées » et l'institutrice conclut : « *la tête de la stagiaire leur revient !* ».

Cette remarque illustre la manière dont cette problématique des capacités, dons, aptitudes, est ressentie par la grande majorité des gens : c'est du domaine de l'irrationnel, de la magie, voire de la fatalité, le fait d'une puissance occulte toute puissante.

UNE SUBJECTIVITE QUI PEUT SE COMPRENDRE

Les termes « dons », « aptitudes » pourraient être en partie responsables de cette aura subjective, irrationnelle. L'un et l'autre désignent des dispositions « innées », « naturelles », donc se manifestant en dehors de tout apprentissage, existant dans l'individu, en dehors du temps et de l'espace. Une disposition innée comme celle qui pousse l'oiseau à construire son nid comme l'ont toujours fait ses ancêtres sans jamais l'avoir appris. Faut-il donc être Merckx pour rouler à vélo, Aragon pour exprimer par écrit sentiments et idées, Evariste Galois pour être mathématicien, ou encore Einstein pour être physicien ?

Ce sentiment que la disposition est en soi, peut être renforcé par le fait qu'effectivement on s'est personnellement toujours connu comme étant celui-qui-savait, ou celui-qui-aimait, s'intéressait à. Que ce comportement remonte à l'enfance, période de la vie dominée par la subjectivité. Et n'est-on pas quelque peu flatté d'être parmi ces « doués », ces élus de Dieu ou de la Nature ? Chez les « non-doués », le même mécanisme s'exprime par un sentiment de fatalité de malchance, d'impuissance.

Certains ont cependant réalisé cette réflexion sur eux-mêmes, sur l'origine de leur « aptitude », de leur vocation. Dans « Les mots », Sartre montre admirablement comment « les livres » sont devenus l'univers dans lequel il se plaît et se complait. L'on voit naître le goût de la lecture, un goût qui est une véritable passion pour imiter son grand-père qu'il admire, sa mère qu'il adore. Alors, aptitude ou « goût pour » ? La dimension affective est bien trop souvent ignorée !

MAIS HABILEMENT ENTRETENU ?

La querelle de l'inné et de l'acquis est ancienne. On peut retourner le problème dans tous les sens, on constate toujours que les échecs scolaires se situent en majorité dans les milieux défavorisés sur le plan socio-culturel. Ce sont les enfants issus de milieux favorisés sur le plan socio-culturel qui se retrouvent et réussissent en majorité dans les sections qui font appel aux « aptitudes d'abstraction ».

Cette réalité sociale avait fait pencher la balance dans le sens de l'importance de l'acquis, donc du rôle que peut jouer le milieu sur les aptitudes, et on préférerait parler « de la nécessité de développer les capacités des individus », de créer les conditions nécessaires au développement des potentialités de chaque individu. Des recherches étaient entreprises dans ce sens. Faut-il rappeler l'expérience menée par Rosenthal et Jacobson connue sous le titre de « Pygmalion à l'école » où il s'avère que le simple fait de dire à un enseignant qu'un de ses élèves promet un développement favorable, entraîne ce développement. Les expériences avaient d'abord été menées sur des souris. Rosenthal présentait à ses

étudiants un groupe de souris en leur disant que ce groupe était prometteur de bons résultats pour l'apprentissage auquel elles allaient être soumises. Ce pronostic était tout à fait fantaisiste. Mais les souris présentaient de meilleurs résultats que le groupe témoin. Forts de ces constatations, Rosenthal et Jacobson reprirent cette expérience dans une école primaire, ils donnèrent des pronostics fantaisistes, et les enfants ainsi désignés progressèrent effectivement en fonction de ces prévisions (1).

Les ouvrages de Bourdieu et Passeron, ou encore celui de Colette Chiland (2) étaient les livres de chevet de tout enseignant soucieux d'être au courant « de ce dont on parlait ». Tous démontraient la marque profonde du milieu sur les « aptitudes ». Ils dénonçaient l'injustice profonde qui apparaissait de la sorte.

Aux Etats-Unis, de grands programmes compensatoires furent mis sur pieds, qui voulaient lutter contre ces injustices sociales, on disait lutter contre les handicaps socio-culturels. Organiser des programmes « compensatoires », c'est partir de l'hypothèse selon laquelle l'aptitude n'est pas exclusivement dans l'individu, qu'une action extérieure peut avoir un effet sur cette aptitude. Qu'elle n'est donc pas tout à fait innée.

Cette attitude que l'on pourrait qualifier d'optimiste puisqu'elle ne croit pas en l'irréremédiable, est historiquement bien marquée.

Elle correspond à la période d'après guerre où le rapport des forces dans nos pays était tel que le souci de démocratiser était à l'ordre du jour. Le droit pour chacun à une formation générale, la même pour tous, était l'idée-pivot du Plan Langevin-Wallon (3), projet pour une démocratisation de l'enseignement élaboré en France par un groupe issu de la Résistance. Quelques-unes des idées de ce Plan, considéré comme un modèle en son genre (mais jamais réalisé) se retrouvent dans la réforme du secondaire introduite en 1958 par Léo Collard, connue sous le nom de « cycle d'observation et d'orientation ».

Ce souci démocratique allait se trouver en apparente concordance avec l'expansion économique des années soixante qui virent également le développement de la recherche : la science devenait une force productive en elle-même (4), mais comme ce qui la produisait était le cerveau de l'homme, il convenait d'exploiter tous les cerveaux en friche. On parlait de gaspillage des cerveaux qui n'auraient pas reçu le traitement adéquat pour pouvoir se développer.

La déviation apparaît entre l'idée d'après-guerre du droit de chacun au développement maximum, et le besoin éprouvé par le développement économique de « cerveaux », seule partie de l'homme qui devient objet d'intérêt.

On retrouve au niveau européen une définition de la démocratisation qui est de permettre à chacun dès l'âge de quatorze ans de recevoir une « formation différenciée en fonction des aptitudes » (5).

La contradiction entre ces deux options se retrouve dans l'ouvrage de G. De Landsheere, « Evaluation continue et examens, précis de docimologie », paru en 1971 où, après avoir cité un auteur qui affirme qu'en y mettant le temps on arriverait à ce que tous les élèves se trouvant normalement dans une classe pourraient arriver à un bon, voire un très bon résultat », il ajoute quelques pages plus loin : « Il est évident qu'au-delà d'une certaine limite, la durée devient prohibitive. Comment permettre de passer vingt ans au lieu de six dans l'enseignement secondaire ! Cette constatation ne doit toutefois pas remettre le système en cause. Le tout est d'orienter les élèves en fonction de leurs aptitudes réelles. » (6) Et tout cela après avoir montré que ces aptitudes réelles sont difficiles à déceler. Faut-il le dire ? Aucune expérience n'a été systématiquement organisée pour essayer de voir si le temps nécessaire serait réellement triplé, si le facteur temps était la seule variable importante, etc... (7). Le monde patronal voulait de la main-d'œuvre manuelle et intellectuelle la plus immédiatement efficace : la gamme très étendue des options dans le rénové répond à ce besoin. La FEB a marqué son accord pour la réforme du secondaire votée en 1971, mais en obtenant que les options se fassent dès la fin de la 1^{re} année, à treize ans ! Dans le cycle d'observation et d'orientation les choix d'orientation se faisaient après la 3^e année, c'est-à-dire à quinze ans.

Ce désir d'orienter le plus vite possible se retrouve actuellement dans les circulaires concernant l'évaluation, déjà analysée dans un numéro précédent des C.M. (8) Il se retrouve dans la nouvelle structure du fondamental qui prévoit l'entrée des enfants de cinq ans jugés « mûrs » à l'école primaire, le maintien de ceux de six ans jugés comme « pas mûrs », à l'école maternelle, ainsi que l'éclatement des groupes d'âge permettant aux « rapides » d'aller plus vite, aux autres d'aller plus lentement, de ne faire que ce qui correspond à leurs aptitudes. Et si l'enfant n'est pas « apte à lire » il s'en ira tout simplement dès l'âge de treize ans rejoindre l'enseignement professionnel qui convient à ses aptitudes !

Parce qu'entre-temps l'expansion économique semble avoir du plomb dans l'aile, que le chômage sévit. Les cerveaux ne sont plus nécessaires, mais bien une masse de manœuvre qui se laisse culpabiliser, manipuler, qui accepte de faire les sacrifices qu'implique la conception qui veut faire supporter par les travailleurs les conséquences de la crise. Les dépenses d'enseignement et de recherche ne sont plus rentables immédiatement !

Alors tout est fait pour vider les universités et remplir les écoles professionnelles. On chante les louanges du travail manuel. A la rentrée de 1977, le ministère de l'Education nationale annonçait AVANT que les élèves ne soient effectivement rentrés, que les écoles professionnelles avaient vu leur population augmenter... ce qui se vérifia par la suite.

Ces dons, ces aptitudes, dispositions naturelles ont une fâcheuse tendance à suivre les volontés du pouvoir économique et politique.

LA PEDAGOGIE TRIBUTAIRE DE L'IDEOLOGIE DOMINANTE

S'il est une science qui subit fortement la marque du pouvoir économique, c'est bien la pédagogie. Science très jeune, qui se cherche après un certain temps de mépris dans nos régions, elle ne semble pas avoir eu le loisir de se créer une philosophie en quelque sorte indépendante. Flattée de recevoir brusquement des subsides, de se voir accorder une certaine importance, elle répond « présente » à toute sollicitation du pouvoir. Il lui faut effectivement des subsides pour exister, et le choix semble réellement être, dans notre pays, suivre le pouvoir ou ne plus exister !

C'est ainsi que les recherches de Rosenthal et Jacobson sont ignorées ou sont condamnées avec l'affirmation « d'autres expériences ont prouvé le contraire ». Sans autre preuve.

De très anciennes expériences qui prouvaient que plus la formation de base était large et longue, plus facilement l'individu était capable d'acquérir de nouvelles connaissances et de s'adapter à des changements accélérés, semblent tomber dans un oubli total, parmi les pédagogues « en place ». Quelques travaux de sociologie permettent de s'en souvenir, mais ils restent confidentiels (9). On voudrait donc ignorer qu'il est plus facile pour un docteur en chimie de devenir maçon ou électricien, que l'inverse. Le fait qu'il est plus facile d'échapper au chômage lorsqu'on a un diplôme universitaire, semble confirmer cet état des choses. Mais là aussi on le tait officiellement. Jamais le ministre ne l'a signalé ! La spécialisation la plus rapide possible se voit précisée par des études portant sur la parcellisation la plus poussée de la formation.

S'inspirant des théories issues du domaine du management, poussant à organiser l'enseignement sur base d'une hiérarchisation des objectifs, L. D'Hainaut propose « Une conception modulaire de l'éducation » (10) que la Province de Liège, notamment, veut appliquer dans son enseignement professionnel et technique.

La philosophie générale en est d'organiser l'enseignement en l'axant sur les choix et les besoins et les *possibilités* des individus et ce en individualisant au maximum la formation. Il ne s'agit plus de définir les objectifs en termes de matière mais en termes de compétences de l'élève, générales ou relatives à un contenu déterminé, et qui rendent ces compétences opératoires. Ce qui permet aux plus forts d'accéder au sommet en moins de temps; quant aux plus faibles, ils ne sont plus obligés de revoir toutes les matières pendant un an s'ils ont échoué. Ce qui donne concrètement au bas de l'échelle le « module » manœuvre contenant le programme strictement défini avec l'aide du patronat de tous les comportements nécessaires et suffisants pour être un bon manœuvre. Dans la mesure où vous recevez cet enseignement à la carte, sur mesure, individuellement, comment aurez-vous jamais l'idée de faire autre chose, de savoir même qu'autre chose existe, d'être simplement attiré par autre chose de votre propre initiative ? Comment pouvoir choisir ?

Cet enseignement « modulaire » est l'expression la plus caractéristique de tout ce que prône la pédagogie officielle, liberté de choix (enseignement à la carte), cependant tempérée par la détection des aptitudes, individualisation qui permet à chacun de franchir seul toute une série d'étapes, de se retrouver continuellement dans des groupes différents, avec d'autres, aucune stabilité des copains.

On semble vraiment ignorer que toutes les recherches réalisées à ce propos ont prouvé combien les choix sont tributaires du milieu social ! Est-ce déjà le résultat d'une formation morcelée, étroitement spécialisée : la « Pédagogie » isolée, en soi, qui ignore superbement les faits sociaux ?

Un aspect de la psychologie, science pourtant connexe, semble également ignoré : celui du développement affectif, de la nécessité de vivre dans un groupe stable qui a plus de chance de permettre la formation d'un « moi » solide que la vie au travers de groupes instables où l'enfant et l'adolescent ne sont que des numéros. Un peu à l'image des habitants de nos villes éclatées, déshumanisées.

Quant à la détection des aptitudes de la maturité par des outils « scientifiques », de nombreuses mises au point ont déjà été faites par certains psychologues. Depuis belle lurette les psychologues progressistes ont nié aux tests une valeur « prédictive » certaine. Les épreuves peuvent déterminer un diagnostic relatif « ici et maintenant ». Diagnostic qui a son intérêt parce qu'il met en lumière certains faits, mais devient dangereux lorsqu'il est utilisé comme pronostic (11). Les pédagogues officiels, ceux dont on publie les recherches, ignorent cela et continuent d'affirmer qu'il convient de détecter les aptitudes, la maturité (c'est-à-dire quand l'enfant est prêt pour un apprentissage...) afin de bien orienter les élèves et ce dès l'âge de cinq ans !

Le label scientifique donné par les pédagogues permet au pouvoir de désorganiser l'enseignement dans ce qu'il pouvait encore avoir de démocratique !

LE SAVOIR ET LE POUVOIR

Lorsqu'on parle de dons, aptitudes, capacités, c'est toujours vis-à-vis de l'état du savoir, de la culture d'une société donnée. Ce savoir, cette culture est un acquis socio-historique. Depuis des millénaires les hommes ont accumulé, précisé, généralisé ce savoir, qui actuellement a d'autres exigences que celui d'il y a mille, voire cent ans.

Actuellement la pensée abstraite (ou logico-conceptuelle), celle qui s'éloigne de la réalité sensible pour arriver à des lois, des principes généraux est de plus en plus sollicitée.

Prenez le simple fait de la balance utilisée par les commerçants. Il y a 25 ou 30 ans, la plupart d'entre eux utilisaient encore une simple balance de Roberval. Aucun mystère, le mécanisme

était visible, un fléau, deux plateaux à équilibrer. Aujourd'hui nous nous trouvons devant de belles machines électroniques, où apparaissent « magiquement » des chiffres.

La traction exercée par un cheval sur un véhicule est plus visible, plus concrète, que celle exercée par un moteur...

Le nouveau programme de mathématique qui figure au programme de la rentrée 1978 à l'école primaire englobe dans une conception générale et donc abstraite ce qui figurait dans les anciens programmes de mathématique. Le « savoir » étend son champ d'application, il s'étend à l'homme producteur du savoir, la psychologie, à la société, utilisatrice de savoir. Le « savoir » permet de renverser des régimes : la psychosociologie au service de ITT a permis de renverser Allende. Il permet de créer des hommes politiques. Jimmy Carter en est un produit réussi dans la mesure où il a été élu. Il convient pourtant de rappeler que le savoir des psychologues américains n'est pas parvenu à vaincre le Vietnam...

Le « savoir » confère une certaine autorité à celui qui le détient par rapport à celui qui ne sait pas. Le médecin qui sait exerce par ce simple fait une autorité sur son patient qui ne sait pas. Faut-il rappeler l'obligation où se trouve le médecin d'indiquer la somme demandée comme prix d'une visite sur le bordereau destiné à la mutuelle. Au patient de l'exiger, mais combien osent le faire ?

« Puisqu'ils ont assisté aux concertations avec le gouvernement, nos dirigeants syndicaux savent, sont mieux au courant que nous, il faut leur faire confiance » sont des propos tenus par des militants syndicaux au cours de la préparation du Congrès FGTB sur la loi anticrise.

Aussi loin que nous remontons dans l'histoire, il ne semble pas que le savoir ait été également réparti, que tous aient eu une chance égale pour se l'approprier. Des Corporations de l'époque communale à notre système scolaire actuel cette possibilité a toujours été inégalement répartie.

Le « savoir » n'est pas automatiquement assimilé au pouvoir économique. Ceux qui savent sont utilisés par le pouvoir pour s'y maintenir. Le pouvoir utilise l'autorité que confère le savoir dans son intérêt. Il reste que si nous regardons la composition du gouvernement actuel chez nous, nous constatons que la grosse majorité des ministres et secrétaires d'Etat ont atteint un niveau supérieur du savoir, celui qui nécessite l'aptitude de l'abstraction. Aucun d'entre eux n'a suivi la filière de l'enseignement professionnel, celle de la pensée « concrète » !

Ceci est un élément de réflexion pour ceux qui, au nom de la démocratie, défendent la notion d'aptitudes en affirmant que la pensée abstraite est équivalente à la pensée concrète, et font le raccourci vertigineux suivant : un maçon vaut bien un universitaire ! Le problème n'est pas là. Il est dans le fait que dans notre société

où le savoir abstrait domine, l'universitaire est mieux armé pour comprendre ce monde, les syndicats le savent bien qui organisent des cours de formation pour aider leurs délégués à mieux dominer les situations, à ne pas se laisser impressionner par le savoir mis au service du pouvoir. Le problème est que dès le départ, lorsqu'un enfant ou un adolescent est considéré apte pour le « concret » et donc bon pour le professionnel, voire le technique, il est exclu de toute formation à la pensée abstraite. « Hypothèse d'Ecole » a montré cette différence en analysant les programmes de mathématique destinés aux cours généraux et aux cours techniques.

Le maçon et l'universitaire ont certes la même valeur en tant qu'hommes, mais ils ont été traités inégalement par la société, et ne peuvent pas, dans notre société, atteindre le même degré d'autorité, ou de décision.

LE SAVOIR : CONTENU OU COMPORTEMENT ?

Comme nous l'avons déjà signalé plus haut à propos de l'enseignement modulaire, il ne s'agit plus actuellement, dans de nombreux programmes, de définir des matières mais des compétences opératoires de l'élève relatives à une matière. Nous pourrions comprendre que l'enfant qui « récite » la définition du cube sans commettre d'erreur mais qui, en même temps, s'avère incapable de le reconnaître parmi d'autres solides ne peut être considéré comme connaissant le cube.

La définition devrait être un moyen de le reconnaître. Mais lorsqu'on s'aperçoit de ce que certains programmes officiels deviennent en appliquant cette conception, nous pouvons sérieusement nous interroger.

Le nouveau programme de langue maternelle pour l'enseignement primaire ne présente plus du tout une matière structurée. On y formule des objectifs qui morcellent les contenus, il faut que l'enfant reconnaisse un mot dans une phrase à l'audition, il doit pouvoir lire une phrase simple, mais on peut chercher, il n'est nulle part fait mention de « lire » tout simplement ! Ou encore « distinguer, dans un énoncé, des segments déplaçables, facultatifs, pronominalisables... ». Vous ne trouverez nulle part quels sont les segments déplaçables... qui conviennent à tel âge ou tel âge, aucune progression n'est proposée dans les contenus.

Les nouveaux programmes de pédagogie destinés aux futurs régents d'une part, aux futurs instituteurs d'autre part, proposent quelques points de matière en psychologie noyés dans 50 pages d'objectifs comportementaux. Les enseignants sont invités à la prudence pas de théories sauf si elles s'avèrent vraiment indispensables et toujours en liaison avec certains aspects pratiques de l'enseignement d'une branche. Est-il vraiment si dangereux de voir les enseignants s'initier au niveau théorique de la connaissance des problèmes psychologiques, faut-il en rester à un pragmatisme

étroit ? A un niveau qui n'atteint pas le général ? Alors que cette formation est post-secondaire !

Savoir morcelé, parcellisé, savoir axé sur des comportements, liberté de choix apparente, semblent converger vers une disqualification, une « sous-culturisation » généralisée. Alors, tous aptes, tous doués pour le concret ? Les idées générales permettent de mieux comprendre le monde qui nous entoure... et ceux qui nous gouvernent. C'est une arme dangereuse !

Il est certes tentant pour un historien de rejeter la matière « connaissance de Hitler et Mussolini, comme personnages à étudier », et de préférer former ses élèves à ce qu'ils reconnaissent aujourd'hui le nazisme, le fascisme tels qu'ils peuvent se présenter sous leur nouvelle forme. Que leurs élèves soient capables d'appliquer les connaissances... Mais le tout n'est-il pas dans les contenus, est-ce Hitler ou Mussolini qu'il faut programmer ou le fascisme, ses origines, les conditions de son développement, c'est-à-dire la notion même de fascisme à un niveau général qui seul permet de comprendre une situation identique en soi mais différente dans les formes. Si l'école refuse de diffuser les idées générales, ne l'oublions pas, ces idées générales resteront l'apanage d'une catégorie de privilégiés à qui papa et maman les transmettent.

L'ENFANT QUI S'APPROPRIE LE SAVOIR

L'homme est le créateur du savoir. Mais pour le créer il doit d'abord se l'approprier. Et toute son enfance sert en quelque sorte à cela, devrait servir à cela. Le petit de l'homme est le plus démuné des petits d'animaux. Sa dépendance vis-à-vis de l'adulte est la plus longue; l'hypothèse généralement admise est qu'il lui faut vivre parmi les hommes pour devenir homme. Les cas d'enfants-loups ou l'enfant sauvage popularisé par le film de Truffaut sont les exemples utilisés comme arguments. Ces enfants qui abandonnés des hommes ont adopté les comportements des animaux avec lesquels ils vivaient, la marche, le cri, la manière de manger. A qui il n'a pratiquement plus été possible d'apprendre à parler. Cette plasticité du petit d'homme plaide justement en faveur de l'importance de l'influence du milieu sur le développement de l'enfant et notamment sur ses dons, aptitudes... (12)

L'enfant de cette fin du XXe siècle se voit contraint d'acquérir un savoir qualitativement différent de celui de l'enfant du siècle dernier. Il doit l'acquérir dans des conditions de vie également différentes.

L'enfant lui-même est une réalité propre, il n'est pas un adulte en miniature, c'est là un truisme depuis J.J. Rousseau. Cette « réalité » enfantine présente des caractéristiques propres sur le plan affectif (domaine primordial) sur le plan social étroitement lié au précédent, sur le plan moteur, et également sur le plan de la pensée. Et le monde abstrait, déshumanisé, instable d'aujourd'hui, présente pour l'enfant un véritable obstacle, c'est un monde qui

n'est vraiment pas à sa mesure : il lui est vraiment facile de se buter contre le « savoir », de se bloquer, d'être à jamais dégoûté... de ne pas être apte. Mais la science dans ce domaine est armée et la société serait à même d'organiser le développement optimum de chaque enfant si elle en avait simplement la volonté politique.

Et pourtant : Il est des instituteurs qui, en dépit de l'idéologie dominante des dons et aptitudes, considèrent de leur devoir d'apprendre à lire, à calculer à tous les enfants qui leur sont confiés, de le faire dans la joie, et le font effectivement. Dans l'enseignement primaire cela arrive encore qu'un enseignant « fasse réussir » toute une classe, fasse en sorte que tous les enfants se soient approprié le savoir de leur âge, que toute une classe ait ainsi acquis les aptitudes au savoir. A la journée consacrée à L'Ecole et l'Emploi organisée par le P.C. à Bruxelles (14-1-78), une institutrice du Brabant wallon a raconté comment des enfants de 6e année primaire considérés comme retardés (« niveau 4e », lui avait-on dit) avaient tous réussi l'examen cantonal. Elle précisait qu'en lui confiant cette classe faible on avait cependant pris soin de constituer un petit groupe : treize élèves. Dans l'enseignement secondaire trop d'éléments sont souvent déjà intervenus, et interviennent encore — le passé scolaire, les différents professeurs qui ne forment pas nécessairement équipe — pour qu'il soit possible, dans les conditions actuelles d'arriver à de tels résultats.

Pourtant en France une expérience a été tentée qui mérite réflexion. Le Groupe français d'éducation nouvelle, mouvement pédagogique de gauche, dont la présidence fut assurée au lendemain de la guerre par le Dr Henri Wallon, a publié un ouvrage collectif aux Editions sociales intitulé « Réussir à l'école » (13). Vincent Ambite, principal au CES de Cassis, y explique comment dans son collège le collectif éducatif avait décidé de tout mettre en œuvre pour que 95 % des enfants qui lui sont confiés réussissent. Il a décrit son expérience de novembre 1975 à avril 1976. Le 29 avril 1978 le ministre de l'Education Christian Beullac suspendait V. Ambite, condamnant son action pédagogique (14) ! L'équipe de Giscard n'aime pas que tous les enfants réussissent !

Chez nous des mesures aussi franchement réactionnaires n'ont pas encore été prises. Mais y a-t-il un seul collectif scolaire qui ait décidé de tout mettre en œuvre pour que 95 % des élèves réussissent réellement, non pas en donnant des points mais en agissant de telle sorte qu'ils aient réellement acquis les connaissances nécessaires ?

Face aux cas isolés qui existent que fait-on ? On se tait. Jamais on n'entend un inspecteur avancer ce genre d'argument « C'est un bon enseignant, il arrive à faire travailler et réussir tous ses élèves ». Encore la magie, sans doute ! Aucune recherche particulière n'est entreprise pour voir pourquoi. Bref, c'est le silence.

Ne va-t-on pas jusqu'à sous-entendre dans certains textes concernant la rénovation du fondamental, que ces enseignants seraient des bourreaux, eux qui forcent les enfants à apprendre, qui ne respectent pas les rythmes individuels !

QUE FAUDRAIT-IL FAIRE ?

Donner à chacun sa chance. Et donc rejeter les notions de dons, d'aptitudes, voire de handicaps socio-culturels, les enterrer définitivement. Leur préférer la notion de goût, d'intérêt pour, ce qui implique organiser l'enseignement dès l'âge le plus tendre des enfants en fonction de ce qui convient à l'enfant, à son épanouissement complet, en l'informant des choses, du monde, du travail lui permettant de les voir, sentir, imiter, d'ouvrir son horizon, de donner une formation générale de base qui tienne compte de l'être humain total, technique, esthétique, intellectuel sans négliger l'affectif et le social, la même formation pour tous, le plus longtemps possible, afin qu'il puisse alors choisir en connaissance de cause, un choix personnel étayé sur une expérience déjà acquise.

Il va de soi que le pouvoir politique qui organiserait une telle école devrait avoir le souci de la formation des enseignants, condition sine qua non pour que l'entreprise puisse réussir. Cette formation serait du plus haut niveau, engloberait évidemment les matières à offrir aux enfants, la philosophie de ses matières, une formation politique, c'est-à-dire une formation permettant de comprendre l'organisation de la société, une connaissance poussée de l'enfant et de l'adolescent, mais aussi une formation didactique axée sur le principe de base optimiste « sauf anomalie profonde, un enfant doit pouvoir assimiler les connaissances de base nécessaires pour comprendre le monde dans lequel il vit, le comprendre, le transformer, le défendre contre ce qui peut le détruire, ce qui détruit la démocratie ». Une didactique qui apprenne aux enseignants à intéresser les enfants et les adolescents, à organiser l'enseignement de manière à leur donner le goût de l'appropriation du savoir. Cette didactique n'est même plus à inventer; elle existe.

Construire des connaissances structurées, atteignant le général, qui permettent réellement la compréhension et l'application, retarder au plus tard possible la spécialisation, défendre partout et toujours pour chaque enfant le droit absolu qu'il a d'apprendre ce qu'il a à apprendre, comme les autres en même temps que les autres, exiger que tout soit mis en œuvre pour qu'il en soit ainsi.

Discuter avec les parents, les adolescents afin de les aider à choisir non pas en fonction des dégoûts ou des non-connaissances de l'adolescent, mais en fonction de la formation de base la plus cuverte possible, la plus large, la plus solide possible, celle qui débouche sur le plus grand nombre de possibilités, en quelque sorte, démystifier la soi-disant liberté de choix, à des âges trop précoces, au moment où on ne connaît pas encore réellement. Organiser l'appropriation du savoir dans le cadre d'activités collectives où la confrontation des cheminements personnels est stimulante pour chacun, au contraire de l'individualisation à outrance.

Etre un enseignant organisateur de l'apprentissage, stimulateur de l'activité des élèves et non celui qui se contente « de rester à l'arrière-plan, d'observer utilement les enfants dans leurs progrès et de répondre à leurs attentes » comme le demande le nouveau programme de langue maternelle destiné à l'école primaire (p. 30) !

BIBLIOGRAPHIE

1. R.A. Rosenthal-L. Jacobson « Pygmalion à l'école » Casterman 1971.
2. Bourdieu et Passeron « Les héritiers » Editions de minuit 1964.
« La reproduction » Editions de minuit 1970.
Chiland Colette « L'enfant de six ans et son avenir » PUF 1971.
Henri Salvat « L'intelligence, mythes et réalités » Editions sociale 1971.
Groupe français d'éducation nouvelle « L'échec scolaire doué ou non doué » Editions sociales 1974.
3. Le plan Langevin-Wallon de réforme de l'enseignement. PUF 1964.
4. Radovan Richta « La civilisation au carrefour » Editions anthropos 1969.
5. Résolution adoptée à l'issue du stage organisé à Dusseldorf du 11 au 19 novembre 1968 par le Conseil de l'Europe point 8. in Rapport fait au nom de la Commission de l'éducation nationale par M. Dejardin au Sénat le 18 mars 1971.
6. G. De Landsheere « Evaluation continue et examens » Labor 1971 p. 186 et 189.
7. Rappelons qu'en RDA, en URSS les pourcentages d'échecs varient de 3 à 1,5 %.
8. L. Gotovitch « L'évaluation dans l'enseignement » Cahiers Marxistes mai 1977.
9. Philippe Fritsch « Formation des adultes et division sociale » pp. 7-18 — Jean Dubost « Travail ouvrier et formation permanente » p. 19-28 in Connexions Politiques et expériences de formation N° 16 1975.
10. L. D'Hainaut « Une conception modulaire de l'éducation » Revue du Conseil de la Confédération Culturelle du Conseil de l'Europe 1972.
11. Michel Lobrot « Le quotient intellectuel » Maspéro 1974.
N. Barthes, C. Coulbaut, D. Lemercier « Ecole, psychologie et orientation » Editions sociales 1977.
12. Paul A. Osterrieth « Introduction à la psychologie de l'enfant » Thons Liège 1962.
Lucien Maison « Les enfants sauvages - mythe et réalité » Union Générale d'Editions 10-18 1964.
13. GFEN « Réussir à l'école » Editions sociales 1977.
14. Le Monde 18 mai 1978.

Contrats de travail : la loi et les réalités

Le Parlement a voté, le 3 juillet, la loi relative aux contrats de travail. Le débat qui s'est déroulé tant au Sénat qu'à la Chambre nous donne l'occasion de confronter un rapport global sur les tendances du droit belge en la matière — avec les réalités quotidiennes vécues par les travailleurs.

DES AMELIORATIONS MINEURS

La loi qui réunit en un seul texte les dispositions de cinq lois antérieures promulguées entre 1900 et 1970, a été définie par le ministre de l'Emploi et du Travail comme étant « essentiellement une œuvre de coordination ». Ce choix n'était pas fatal. En fait, le législateur a raté une possibilité d'apporter d'importantes améliorations à la loi. Pour justifier une approche minimaliste du travail parlementaire, on a pu invoquer le blocage de certains dossiers au niveau d'organismes de concertation entre travailleurs et employeurs. Il nous apparaît cependant que si ce blocage n'est pas contestable, il a servi de prétexte aux parlementaires qui ne prennent pas leurs responsabilités vis-à-vis du monde du travail.

Quant aux améliorations mineures apportées par la nouvelle loi, on peut les résumer brièvement :

- il ne sera plus possible à l'employeur de stipuler dans le contrat qu'il peut déroger unilatéralement, et sur des points essentiels, aux termes du contrat;
- la clause de la non-concurrence, qui interdit au travailleur d'en-

trer en concurrence avec son ancien employeur, sera régie par des règles plus strictes. Cette disposition concerne les ouvriers et les employés; elle n'élimine pas le recours à la clause en question;

- la possibilité de conclure des contrats de durée déterminée sera limitée, mais ce n'est qu'une confirmation de la jurisprudence établie en la matière;
- si le travailleur ne peut arriver au lieu de son travail pour des raisons indépendantes de sa volonté, il bénéficiera d'une journée de paye garantie;
- le travailleur sera majeur à 18 ans et pourra donc conclure un contrat sans intervention de ses parents;
- en ce qui concerne le licenciement abusif, l'employeur devra prouver en cas de litige que le licenciement n'a pas ce caractère. Cela ne vaut que pour les ouvriers. Si la preuve n'est pas fournie, il devra payer une indemnité égale à six mois de salaire.

L'ANALYSE DU RAPPORT SENATORIAL

Le rapport établi par la commission sénatoriale de l'Emploi et du Travail ne se contente pas d'acter un souci de coordination. Il affirme qu'une tendance fondamentale se dégage en droit belge du louage de services : « l'amélioration de la condition des travailleurs ».

Si les moyens par lesquels ce but est poursuivi sont variables, toutes les modifications intervenues s'effectueraient dans cette même direction. Il y aurait tendance à donner au travailleur plus de dignité en lui accordant *une certaine sécurité juridique et économique* et en reconnaissant sa *responsabilité* dans le fonctionnement de l'entreprise et dans la vie économique en général (1).

Commençons par examiner l'aspect *responsabilité*. Le rapport renvoie à cet égard au système d'économie de concertation, inauguré au lendemain de la seconde guerre mondiale.

En matière de responsabilité sociale, la création des conseils d'entreprises et comités de sécurité et d'hygiène, la mise en place de commissions paritaires, d'un conseil national du travail ont donné au mouvement ouvrier la possibilité d'acquérir une position sociale plus solide dans l'entreprise et dans l'économie.

Bien qu'au niveau global, les résultats n'aient pas répondu aux espoirs que certains y avaient placés, la combativité des travailleurs leur permet d'obtenir dans leur secteur ou leur entreprise ce que le législateur leur refuse.

A titre indicatif, arrêtons-nous à deux conventions collectives sectorielles.

La première, conclue en 1975 après la grève dans le *secteur des assurances*, concerne la sécurité d'emploi. Elle rappelle le principe selon lequel la décision de licenciement appartient au seul chef d'entreprise. Elle distingue ensuite licenciements individuels et licenciements pour motifs économiques et techniques. Dans les premiers

(1) Sénat, 258 (1977-1978) N° 2, pages 27 et 28.

cas, le travailleur ainsi que la délégation syndicale sont avisés des reproches qui motivent le licenciement. Le principe de l'avertissement écrit préalable est retenu. Le licencié a le droit de demander une motivation écrite. Dans les seconds cas, des mesures sont prévues pour atténuer les effets de la réduction de personnel. En d'autres mots, s'il s'agit d'un pas en avant, la sécurité d'emploi se ramène au droit de savoir pourquoi on est licencié.

La deuxième convention collective que nous voulons sommairement examiner concerne le *secteur des constructions métalliques, mécaniques et électriques*. Relative au fonds de sécurité d'existence, elle a été conclue en 1965 et modifiée à de nombreuses reprises. Elle prévoit une indemnité complémentaire pendant 90 jours par an en cas de chômage pour motifs économiques, ainsi qu'en cas de maladie de plus de 60 jours. Sans sous-estimer ces avantages durement acquis, il faut bien constater que cette sécurité d'existence est temporaire et lacunaire.

Quant à la responsabilité qui serait reconnue aux travailleurs en matière économique, on est loin aujourd'hui des espoirs (ou des illusions) qu'on pouvait nourrir en 1945. Les droits des délégués ouvriers et employés au sein d'un conseil d'entreprise par exemple sont l'objet d'une bataille permanente : seul un rapport de forces favorable entre délégations syndicales et patronat peut imposer le respect de certaines dispositions, notamment l'information du personnel régie par une législation très lacunaire. Parler dès lors de « responsabilité » du mouvement ouvrier nous paraît à la fois incorrect et dangereux. Incorrect, puisqu'il n'existe pas de moyens pour les travailleurs d'assumer des responsabilités économiques dans le cadre du système capitaliste. Dangereux, dans la mesure où une cogestion de type ouest-allemand est une duperie. Heureusement, la FGTB et la CSC — la première avec plus de clarté et de constance que la seconde — prennent leurs distances vis-à-vis de ce danger d'intégration. Mais certains représentants politiques du monde du travail (surtout au sein du CVP et du PSC) prônent ouvertement la cogestion.

QUELLE SECURITE DU TRAVAIL ET DU REVENU ?

Regardons maintenant de près où on en est en ce qui concerne « une certaine sécurité juridique et économique » dont parle le rapport sénatorial ».

Il est incontestable que l'évolution du droit social au cours des 100 dernières années a apporté une amélioration de la situation des travailleurs. Le droit a, avec des fortunes et des retards divers, suivi les luttes ouvrières. C'est grâce à ces luttes qu'une série d'abus patronaux ont été rendus plus difficiles : la délimitation des obligations respectives des employeurs et travailleurs joue effectivement en faveur de ces derniers. Il rest néanmoins de multiples lacunes dans la législation, lacunes qui offrent des échappatoires aux patrons.

D'autre part, on constate souvent des régressions à court terme. A titre d'exemple la législation sur le chômage laisse un large

pouvoir d'appréciation à l'administration et au tribunal du travail. Les décisions prises à l'encontre des chômeurs apparaissent ainsi plutôt conjoncturelles et régulatrices du marché de l'emploi, que protectrices des travailleurs privés d'emploi.

D'autres affirmations dans le rapport sénatorial sont contestables. Comme nous allons le montrer, le champ d'application du droit de louage de services n'est certainement pas élargi à « la quasi-totalité des formes de travail subordonné ». En outre, le système de la sécurité sociale n'assure que très partiellement la permanence d'un revenu et les mesures qui « garantissent le revenu et la stabilité d'emploi » éliminent plutôt les abus les plus criants, sans créer pour autant une situation de sécurité en matière de revenu et d'emploi.

Au-delà de ces premières remarques, il nous semble utile d'approfondir la réflexion. La majorité des hommes et des femmes qui dans ce pays vivent de leur travail se trouvent dans des liens de subordination vis-à-vis d'un patron. Dans la plupart des cas, leur situation est régie par un contrat de travail. La loi concerne donc des millions de travailleurs.

Nous nous proposons d'examiner d'abord la notion de travail, de préciser ensuite la portée du droit au travail. En parcourant la carrière professionnelle d'un travailleur salarié, nous ferons ensuite le point sur la réalité belge en matière de stabilité d'emploi et de sécurité d'existence.

SIGNIFICATION DU TRAVAIL

Le travail est le moyen nécessaire à la réalisation de l'être humain. Pour Marx, « le travail est avant tout un processus qui se déroule entre l'homme et la nature, un processus dans lequel l'homme joue lui-même le rôle d'intermédiaire, de régulateur et de contrôleur dans l'échange des matières qui se fait entre lui et la nature » (2).

Il est vrai que dans notre société, peu de travailleurs se sentent grandis ou dignifiés par ce processus. Est-ce une fatalité ?

Dans « L'Anti-Dühring », Engels donne au mot travail un contenu à la fois dense et porteur d'espoir. « *En se rendant maîtresse de l'ensemble des moyens de production pour les employer socialement selon un plan, la société anéantit l'asservissement antérieur des hommes à leurs propres moyens de production. Il va de soi que la société ne peut pas se libérer sans libérer chaque individu. Le vieux mode de production doit donc forcément être bouleversé de fond en comble et surtout la vieille division du travail doit disparaître. A sa place doit venir une organisation de la production dans laquelle d'une part aucun individu ne peut se décharger sur d'autres de sa part de travail productif, condition naturelle de l'existence humaine; dans laquelle d'autre part, le travail productif au lieu d'être moyen d'asservissement devient moyen de libération des hommes en offrant à chaque individu la possibilité de perfectionner et de mettre en œuvre dans toutes les directions l'ensemble de ses facultés physiques et intellectuelles dans laquelle de fardeau qu'il était, le travail devient plaisir* » (3).

(2) Karl Marx, le Capital, Livre I, tome I Ed. soc. p. 181.

(3) F. Engels, L'Anti-Dühring, Editions sociales, p. 331.

Nous allons encore nous permettre une citation, celle d'un contemporain qui n'est pas un penseur marxiste mais occupe une fonction élevée dans l'appareil judiciaire. Il s'agit de M. J. Leclercq, qui déclarait récemment à Mons : « Le travail n'est donc pas en soi un esclavage. Il est au contraire l'instrument de la domination de l'esprit sur la matière. Il fait la grandeur de l'homme et il marque sa supériorité sur les autres êtres vivants, puisqu'il trouve son origine et sa cause dans l'intelligence qui caractérise l'espèce humaine ». La noblesse de la citation est un peu ternie par le fait que le discours sert d'introduction historique à une étude sur le chômage (4).

Le caractère aliénant, oppresseur du travail est de plus en plus largement mis en cause par les travailleurs, qui manifestent le désir d'un travail créateur. Le slogan d'humanisation du travail s'alimente à ce désir, à cette aspiration profonde; cela ne le met pas à l'abri de manipulations et de mystifications, loin s'en faut (5).

Au cours de la première conférence des syndicats européens tenue à Genève en mars 1975, et à laquelle 44 syndicats de 27 pays d'Europe avaient pris part, c'est d'humanisation du travail qu'il a été question. Particulièrement de la sécurité d'emploi, de la protection de la santé et des conditions sociales des travailleurs. La résolution finale insiste sur plusieurs aspects liés à l'environnement du travailleur, mais elle va plus loin en déclarant que le « mouvement syndical doit aussi... préparer les conditions qui assureront au travailleur la satisfaction dans le travail et lui donneront la possibilité d'avoir de l'influence sur sa propre situation ». « Le mouvement syndical, dit encore la résolution de Genève, doit exiger que dans l'organisation du processus de production soient prises en considération les nécessités, physiques, intellectuelles et sociales des travailleurs. »

S'il est essentiel que les organisations syndicales prennent en charge cette préoccupation d'un travail aux dimensions de l'homme, il nous paraît certain cependant que l'humanisation du travail est irréalisable dans un système dont le moteur est le profit.

Y A-T-IL UN DROIT AU TRAVAIL ET QUELLE EST SA PORTEE ?

C'est là un problème-clé en matière de louage de services.

Voyons d'abord ce que disent les textes.

L'article 23 de la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 proclame explicitement le droit au travail :

« Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage. »

L'article 6 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels du 16 décembre 1966 s'exprime comme suit :

« Les Etats parties au présent pacte reconnaissent le droit au travail qui comprend le droit qu'a toute personne d'obtenir la possibilité de gagner sa vie par un travail librement choisi ou accepté, et prendront des mesures appropriées pour sauvegarder ce droit. »

(4) Revue belge de sécurité sociale, janvier 1978, page 2.

(5) Lire à ce sujet dans les Cahiers marxistes de septembre 1976 : « Humanisation du travail ? », par Paul Goossens.

L'article 1er de la Charte sociale européenne adoptée au sein du Conseil de l'Europe le 18 octobre 1961 proclame le droit au travail, lui aussi, et prévoit des obligations à charge des parties contractantes en vue d'assurer l'exercice effectif de ce droit.

« Les parties contractantes s'engagent :

1. — à reconnaître comme un de leurs principaux objectifs et responsabilités la réalisation et le maintien du niveau le plus élevé et le plus stable possible de l'emploi en vue de la réalisation du plein emploi... »

L'acte final de la Conférence d'Helsinki contient des dispositions relatives aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales. « Ils (les Etats participants NDLR) favorisent et encouragent l'exercice effectif des libertés et des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels et autres qui découlent tous de la dignité inhérente à la personne humaine et qui sont essentiels à son épanouissement libre et intégral. »

La Belgique n'a pas ratifié les pactes relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels. Elle n'a pas souscrit aux obligations relatives au droit au travail contenues dans la Charte sociale européenne.

La Constitution belge date de 1831. Elle garantit certains droits politiques et individuels, qui visent à protéger l'individu vis-à-vis de la puissance publique, laquelle se voit interdire de les limiter ou d'en restreindre la portée (il s'agit de la liberté d'opinion, d'expression, de presse, etc.)

Elle était muette à propos des droits économiques et sociaux (par exemple : droit au travail, aux loisirs; protection de la maternité, sécurité sociale) ce qui était compréhensible en 1831. Mais la Constitution belge continue de se taire à ce sujet; et en 1978, ce n'est pas un signe de progrès. Or il faut savoir que l'introduction de divers droits économiques et sociaux a été longuement discutée, à l'occasion des révisions constitutionnelles qui ont eu lieu depuis 1945. La garantie des droits économiques et sociaux implique des obligations positives de l'Etat en vue d'en assurer la réalisation. En Belgique, le problème des garanties n'est pas posé : les droits ne sont même pas évoqués. Et cependant, le droit au travail, solennellement proclamé par l'ensemble de la communauté internationale à l'Assemblée générale des Nations-Unies, réaffirmé par le Conseil de l'Europe, constitue un des droits essentiels de la personne humaine.

DES DECLARATIONS UNANIMES NE FONT PAS LES APPLICATIONS UNANIMES

L'affirmation du droit au travail est une chose. La définition de ce droit et de son contenu en est une autre. Plusieurs conceptions existent à cet égard.

Pour l'une d'entre elles, le droit au travail peut être garanti dans le système capitaliste.

Il suffit assurément de s'entendre sur les mots. En l'occurrence, il suffit de définir le droit au travail comme un droit à la sécurité et à l'amélioration du lieu du travail et des conditions de travail, tout cela grâce à une politique active de plein emploi de l'Etat, accom-

pagnée d'un effort de formation et d'orientation adéquates. Il suffit de ne pas se poser de questions sur les limites d'une politique « de plein emploi », face aux crises conjoncturelles ou structurelles.

Dans cette conception, le droit au travail se limite d'ailleurs souvent au droit aux allocations de chômage. En d'autres termes, il s'agit plutôt de l'assurance d'un revenu minimum nécessaire au maintien de l'existence du travailleur et de sa famille. Evacuant la contradiction fondamentale d'intérêts entre les travailleurs et les détenteurs du capital, cette conception débouche tôt ou tard sur le mythe d'une communauté d'intérêt entre les uns et les autres.

Même ainsi conçu et réduit, le droit au travail n'est pas réalisé dans les pays capitalistes, puisque le droit aux allocations de chômage est réglementé de telle manière que des personnes privées d'emploi sont aussi privées d'allocation.

Il est assez piquant de constater que la Communauté européenne qui, en paroles se déclare attachée au droit au travail, s'accommode de la réalité de millions de chômeurs. A nos yeux, cette contradiction n'est pas fortuite : cette Europe des Neuf est surtout celle des trusts, et le droit au travail est incompatible avec le système capitaliste.

Des décennies de luttes parfois opiniâtres ont permis aux travailleurs de notre pays de limiter le pouvoir de ceux qui louent ou achètent leur force de travail. Le principe du libre engagement et du libre licenciement du patron reste cependant quasi-absolu.

Le projet de loi relatif aux contrats de travail se garde de porter atteinte à ce pouvoir.

DE LA STABILITE D'EMPLOI A L'INSTABILITE

Dans les services publics, la stabilité d'emploi constitue un principe pour les agents nommés définitivement et ayant le statut de fonctionnaires. Ne nous y trompons pas : depuis quelques années, le nombre d'agents des services publics ne bénéficiant pas de ce statut s'accroît.

C'est Jules Pauss qui, dans son étude sur le contrat d'emploi, précise : « En 1970, la question avait relativement peu d'intérêt ; le nombre d'agents ne jouissant pas du statut étant peu élevé. Aujourd'hui, elle en a davantage : *près de la moitié des personnes travaillant pour les pouvoirs publics ou établissements contrôlés par ceux-ci sont sous le régime du contrat d'emploi* » (6).

Dans le secteur privé par contre, c'est l'instabilité d'emploi qui constitue le principe en ce qui concerne le travail subordonné : tout travailleur peut être privé de son emploi sans aucun motif, moyennant un préavis, c'est-à-dire un avertissement (à défaut duquel une indemnité est due).

Des situations juridiques toujours plus nombreuses apparaissent cependant, qui privent les travailleurs du droit au préavis, tantôt sur la base de réglementations anciennes, tantôt sur la base de textes nouveaux.

(6) Jules Pauss « Le contrat d'emploi » — Bruxelles 1978, page 24.

Il n'est pas possible d'établir ici un relevé exhaustif de ces situations. Bornons-nous à évoquer les contrats de durée déterminée, le travail temporaire et intérimaire (7), les stages de chômeurs, les contrats pour la recherche, le statut particulier des dockers et réparateurs de navires, celui des étudiants, celui des domestiques; la mise au travail des chômeurs par les pouvoirs publics.

Chaque situation peut servir de prétexte à la mise en place de réglementations particulières, lesquelles peuvent réduire (voire supprimer) la maigre protection constituée par le droit au préavis. Bien entendu, nous n'ignorons pas que ces réglementations particulières apportent parfois sur le plan de la sécurité sociale une demi-solution, qui est un demi-progrès. Par exemple, un contrat d'intérimaire, tel qu'il est réglementé actuellement, vaut mieux que pas de contrat du tout, ou même qu'un contrat de collaborateur indépendant, situation des intérimaires, voici quelques années.

Précisément, à propos d'indépendants, il faut souligner que certains travailleurs qui exercent des fonctions similaires à celles des travailleurs sous contrat, sont considérés comme indépendants et ne bénéficient pas de la sécurité sociale. Exemple : les pompistes indépendants, les chauffeurs de taxis de l'agglomération bruxelloise considérés comme coopérateurs indépendants, les représentants de commerce engagés comme agents autonomes.

Il faut aussi faire la place qu'ils méritent aux travailleurs, surtout immigrés, recrutés par des « marchands d'hommes », vendus sur des chantiers sans contrat, sans droits, sans sécurité sociale — en violation de toutes les lois.

COMMENT SE PRESENTE LA CARRIERE PROFESSIONNELLE D'UN TRAVAILLEUR ?

Avant de commencer cette carrière et bien avant les études, on sait que l'inégalité est réelle. Nous n'évoquerons pas ici les lourds handicaps socio-culturels pesant sur les enfants de certaines catégories de travailleurs. Nous nous bornerons à rappeler que l'enseignement n'est pas gratuit, que les allocations familiales et bourses d'études (en passe d'être remplacées par des prêts) sont loin de pourvoir à l'entretien de l'étudiant.

A la fin des études, si le jeune travailleur ne trouve aucun emploi, il peut avoir droit aux allocations de chômage après une période d'attente (de trois mois, à partir du 1er août qui suit la fin des études). Encore faut-il qu'il ait suivi des cours repris dans une liste établie par l'ONEM.

Le travailleur masculin risque fort de ne trouver aucun emploi convenable avant d'avoir terminé son service militaire ou civil.

Le jeune chômeur sera très probablement mis au travail comme stagiaire, ce qui implique un salaire de 90 % pour un travail limité dans le temps (maximum : un an).

(7) La Belgique pouvait interdire les bureaux de placement payants, en vertu d'une convention de l'OIT qu'elle a signée. Elle a préféré légiférer en la matière, reconnaissant ainsi la licéité de l'intérimat... et de l'absence de préavis.

PENDANT LA CARRIERE

1. — LE TRAVAILLEUR TROUVE UN EMPLOI

La situation en matière de contrats de louage de service restera tellement anarchique, même après la coordination voulue par le projet de loi, que nous devrons nous limiter à l'examen de deux types de contrats à durée indéterminée. Ce sont les plus importants : contrat d'emploi et contrat de travail. Nous analyserons la législation existante en tenant compte des accords interprofessionnels nationaux qui l'améliorent, mais sans inclure les autres formes d'amélioration conventionnelle sectorielle.

Il faut aussi tenir compte du fait que toutes les protections dont on parle, posent des problèmes de preuve et de procédure : en matière sociale, les preuves doivent généralement être fournies par des tiers, eux aussi partie prenante dans la discussion (employeur, médecin du travail, etc.). Pour le surplus, les délais de prescription sont beaucoup trop courts (le plus souvent un an), les services de contrôle et d'inspection mal équipés.

Dès le début de sa carrière, le travailleur peut constater le caractère relatif de la stabilité d'emploi et de la sécurité d'existence dont parle le rapport sénatorial.

En effet, les jeunes sont souvent mal payés. Dans certains secteurs, on diminue le salaire de 5 % par année séparant le travailleur de sa majorité. Ainsi le travailleur âgé de seize ans gagne 75 % du salaire auquel il peut prétendre, en vertu du travail qu'il accomplit. Beaucoup de contrats comprennent aussi une clause d'essai. Cela implique que durant une période de 7 à 14 jours pour les ouvriers, d'un à six mois pour les employés, l'employeur et le travailleur peuvent mettre fin au contrat sans invoquer de motif et moyennant un préavis très court (la clause d'essai n'est valable que si elle est écrite avant le début du contrat).

En principe, on le sait, l'employeur garde la liberté la plus totale de licencier quand il veut et pour les raisons qu'il choisit. Sa seule obligation, c'est de respecter une période de préavis ou, à défaut, de payer une indemnité de rupture correspondant au préavis. L'employeur ne doit craindre aucune décision de tribunal, lui enjoignant de réintégrer un travailleur licencié à tort : cette mesure est ignorée du droit belge. Il n'a pas davantage à craindre d'être interrogé sur les motifs de sa décision. Tout au plus, s'il a licencié avec la volonté de nuire, avec une intention méchante ou une légèreté coupable, peut-il être poursuivi pour avoir abusé de son droit de licencier. A l'ouvrier d'en apporter la preuve et peut-être obtiendra-t-il deux mois d'indemnité.

Pour l'employé, il n'existe pas de texte particulier sur le licenciement abusif, c'est le droit commun qui est d'application. Et les juges apprécient la notion avec une prudence de Sioux.

La durée du préavis est d'un mois pour l'ouvrier qui a une ancienneté de plus de six mois, et de deux mois si cette ancienneté dépasse vingt ans.

Pour l'employé, la durée du préavis est au minimum de trois mois une fois l'essai terminé. Si le salaire est inférieur à 250.000 F., le préavis augmente de trois mois par période de cinq ans d'ancien-

neté dans la même firme. Si le salaire dépasse les 250.000 F., un supplément peut être accordé en fonction de l'âge, de la rémunération. Il arrive qu'il atteigne et dépasse 24 mois. La durée des préavis d'employés est en Belgique une des plus longues de l'Europe capitaliste; dans les autres pays, il existe une protection contre le licenciement, liée à la nécessaire motivation devant les organes de concertation (8).

Rappelons qu'il y a moyen de mettre fin au contrat sans préavis ni indemnité en cas de faute grave. Une procédure particulière est organisée en pareil cas. Exemples :

X en service comme chauffeur depuis quinze ans est licencié pour faute grave. Motif : incompatibilité d'humeur avec son patron (*Tribunal du travail — Bruxelles, I.X. 1976 — R.G. N° 68.1841*).

D. gérante, est accusée de vol et licenciée sur l'heure pour faute grave. L'enquête de la police montrera le caractère fantaisiste de l'accusation. D. gagne son procès et une indemnité pour abus de droit, mais perd irrémédiablement son emploi. (*Cour du Travail de Bruxelles, 5/VI/1973 — R.G. 2647*).

Mais si le travailleur est lui-même victime d'une faute grave de l'employeur, sa « défense » se limite à constater que l'employeur a mis fin au contrat et lui doit une indemnité...

V., patron imprimeur, ne paie plus ses ouvriers, mais accepte qu'ils travaillent encore. Les ouvriers sont forcés d'invoquer la faute grave du patron... et de se priver d'emploi.

SUSPENSIONS

Il faut avouer néanmoins que le législateur a combattu une série d'abus criants en matière de licenciements. En prévoyant un certain nombre de cas de suspensions de contrat, il a limité le pouvoir de l'employeur. Parallèlement, des mesures de sécurité d'existence sont prises :

— Maladie et accident de droit commun.

Dans ces cas, le contrat est suspendu pendant six mois. L'employeur peut licencier, mais le préavis ne court pas pendant cette période. Le travailleur touche son salaire normal pendant le premier mois, après quoi, la mutuelle lui assure 60 % de son revenu plafonné pendant une année. Après ce délai, les allocations payées par la mutuelle équivalent à 40 % du salaire pour le travailleur qui n'a pas de personne à charge. A noter que l'incapacité de travail doit dépasser 66 %, ce qui constitue une source inépuisable de conflits.

L. est tombé malade; son contrat est suspendu, en principe son patron ne peut le licencier pendant les six premiers mois de maladie. Le patron cependant rompt le contrat. Comme vient de le rappeler la Cour du travail de Bruxelles, le patron ne peut pas licencier, mais s'il le fait, aucune sanction n'est prévue (en dehors de l'indemnité de rupture). *Cour du travail de Bruxelles 25/1/1978, JTT. 1978, pa. 163.*

(8) La question de la motivation des préavis est bloquée au Conseil national du travail par le patronat qui n'accepte d'en parler qu'à condition de réduire les préavis d'employés. Comme le patronat n'a pu obtenir satisfaction sur ce point, il a essayé d'instaurer le chômage partiel des employés; il s'est heurté à une riposte vive des employés et de leurs organisations. Une autre tentative a été entreprise par le ministre Humblet, à propos des préavis d'employés en service dans les PME. La réaction a été aussi vive, et le projet retiré.

— Accident du travail et maladie professionnelle.

Dans ces cas spécifiques, la protection du revenu est meilleure. Ne s'agit-il pas de conséquences d'un manque de sécurité et d'hygiène sur le lieu du travail, c'est-à-dire d'éléments dont l'employeur est responsable ?

Chaque jour ouvrable, deux travailleurs trouvent la mort en Belgique dans des accidents du travail.

--- Accouchement de la travailleuse.

Pendant la grossesse, l'employeur qui en est informé, ne peut pas licencier en invoquant la grossesse de la travailleuse. Il lui suffira d'invoquer d'autres motifs. Et quand il veut respecter la loi, il attend un mois après le repos de maternité, et il licencie en toute quiétude. (Avant et après l'accouchement, le salaire est garanti pendant une période totale de quatorze semaines.)

M., employée de bureau, est enceinte. Son patron la licencie. Devant le tribunal, elle déclare qu'elle a prévenu le chef-comptable. Le tribunal et la Cour lui donnent tort : la sécurité juridique implique en effet que le patron — et non un employé de celui-ci — soit prévenu de la grossesse. (*Cour du travail de Bruxelles, 7/V/1976 — M. contre F. inédit.*)

— Obligations militaires.

L'employeur qui a été informé de la situation militaire de son employé ne peut licencier ce dernier que pour des motifs suffisants. En matière de sécurité d'existence, rien n'est prévu; l'armée et la protection civile ne garantissent qu'un revenu nettement en dessous du minimum vital.

L. devait effectuer son service militaire et en avait parlé à un administrateur de son entreprise. Il a été licencié. L. doit apporter la preuve qu'il a informé son patron à temps. (*Tribunal de Bruxelles, 15/11/1978 — R.G. 7646276 — inédit.*)

— Autres cas.

Un système de protection du revenu est prévu dans une série d'autres cas : certaines obligations familiales et civiques, recherche d'un nouvel emploi en période de préavis, cours de formation et de promotion, vacances annuelles.

Les absences pour motifs familiaux impérieux (maladie des enfants, par exemple) ont été prévues dans les accords inter-professionnels de 1975; elles ne sont pas rémunérées.

D., dont l'enfant vient d'être admis d'urgence à l'hôpital s'était absentée du travail pour ce motif. Elle a été licenciée pour faute grave. (*Tribunal du travail de Bruxelles, 10/V/1978. 17e chambre — inédit.*)

Le travailleur a droit au crédit d'heures, mais aucune protection n'est prévue contre le licenciement.

Quand la loi est sortie en avril 1973, le jeune L., élève de 3e année des cours du soir de promotion sociale, a demandé à bénéficier de crédits d'heures. Il a été licencié. Le tribunal du travail n'a rien trouvé d'abusif dans ce licenciement. (*T.T.bv, 21/III/1978; RG 12067/73 — inédit.*)

Faut-il s'étonner que le recours à la loi d'avril 1973 soit rare ?

D'autres cas de suspension protègent plutôt l'employeur que les ouvriers et le libèrent partiellement de son obligation de fournir

du travail (intempéries, accident technique dans l'entreprise, manque de travail pour motifs économiques). Il arrive que ces dispositions soient utilisées par les patrons pour organiser un chômage technique ou partiel, évitable. A noter que la jurisprudence accepte maintenant que la grève et le lock-out constituent également des causes de suspension du contrat, bien que le patronat essaie souvent de toucher des grévistes par le biais de la faute grave.

2. — LE TRAVAILLEUR PERD SON EMPLOI

— Le chômage.

Si le travailleur se trouve sans travail avant qu'il ait atteint l'âge de la pension, il peut recourir aux indemnités de chômage. Il doit néanmoins fournir des preuves concernant la période pendant laquelle il a travaillé, ainsi que le motif de son licenciement — preuves qui doivent lui être remises par son employeur. De ce fait, et en raison du mauvais fonctionnement des services de placement de l'ONEm, cette administration dispose de la possibilité d'exclure temporairement ou définitivement de nombreux travailleurs.

L'obligation pour le chômeur d'accepter tout travail « convenable », la notion de chômage « anormalement long » se retournent aussi très souvent contre le chômeur en quête d'emploi : la zone d'arbitraire est parfois considérable.

On notera par ailleurs que le revenu du travailleur privé d'emploi est de 60 % de son salaire plafonné; après un an, ce montant se réduit à 40 %, s'il n'a pas de personnes à charge.

APRES LA CARRIERE : LA PENSION

Ce n'est pas le lieu d'étudier en détail la situation des pensionnés. Le revenu des pensionnés est indexé et augmenté en fonction de l'accroissement du coût de la vie, mais ces deux mécanismes n'empêchent pas une dégradation permanente de la situation des pensionnés modestes. Il faut savoir cependant que l'administration des pensions a l'obligation de chercher elle-même dans le maquis des lois et règlements la solution la plus avantageuse pour le travailleur qui a terminé sa carrière professionnelle.

CONCLUSION

Bien que la législation belge ait, sous la pression de l'action ouvrière, limité le pouvoir absolu de licencier de l'employeur, bien que la sécurité d'existence ait pu être conquise dans une série de cas, le travailleur n'a pas en Belgique le droit au travail; cette sécurité d'existence est pour le moins relative.

L'avènement de la cité socialiste

Après le coup d'arrêt donné à l'évolution des villes de l'Europe occidentale par la crise économique et par l'opposition populaire aux effets destructeurs de cette évolution, une période nouvelle semble s'ouvrir de réflexions et de recherches sur l'avenir de notre mode de vie essentiellement urbain.

Nous voudrions rapprocher deux témoignages de cette interrogation qui s'accompagne d'une évaluation critique de l'urbanisme contemporain.

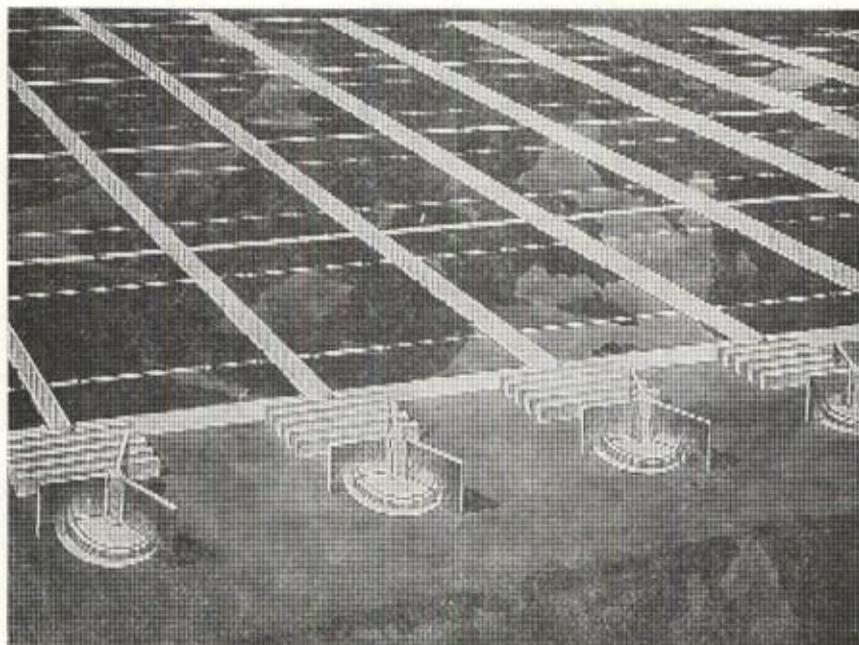
Le premier de ces témoignages est la publication par les Archives d'Architecture moderne (1) d'un recueil de textes, de projets et de réalisations rassemblés sous le titre : « Architecture rationnelle », lequel n'évoque qu'imparfaitement le fil conducteur d'une démarche qui vise essentiellement la reconstruction de la ville européenne. Le second est l'exposition présentée à Paris, au Centre Pompidou, sur l'espace urbain en URSS : 1917-1978 (2).

Au centre du recueil des Archives, un texte de Léon Krier (3) explicite le propos. Plus profondément que par la guerre, les villes européennes ont été désintégrées par les autoroutes urbaines, la

(1) Les Archives d'Architecture moderne, animées par M. Culot, organisent depuis 1969 des expositions, publient et diffusent des projets parmi lesquels ceux de l'Ecole de La Cambre (Bruxelles) à laquelle elles sont étroitement liées.

(2) Du 14 juin au 18 septembre 1978. Catalogue rédigé par A. Gutnov et J.L. Cohen.

(3) Léon Krier, architecte luxembourgeois, est l'ordonnateur de l'ouvrage que plusieurs de ses projets illustrent.



J. Schillemans. Complexe mondial de villes de 35 millions d'habitants.

construction des bureaux, la dispersion de l'habitat en lotissements de banlieue ou en immeubles uniformes.

Cette désintégration résulte de l'application fragmentaire du modèle urbanistique forgé par les CIAM (4) : le zonage fonctionnel et l'implantation d'immeubles isolés en rupture non seulement avec la culture architecturale passée mais avec les conceptions de l'art urbain qui avaient prévalu jusqu'alors, à savoir l'ordonnance des rues et des places.

Pour L. Krier, « une continuité spatiale qui est fonctionnellement complexe et visuellement simple va réarticuler le système contemporain de fonctions désintégrées ». Il s'agit de rassembler au sein de quartiers ayant une forte personnalité architecturale les éléments actuellement épars — et parfois absents — de la vie urbaine : travail, logement, repos, culture...

L'auteur se défend par avance de plusieurs critiques. Il n'entend pas dissocier ses principes formels d'une lutte politique, sachant bien que « dans une économie capitaliste, toute contribution à une théorie complexe de la ville et de son architecture doit rester fragmentaire, dans la même mesure que restera fragmentaire tout effort pour sauvegarder les centres historiques de la destruction physique et sociale, aussi longtemps que manqueront les bases économiques et sociales pour une culture urbaine renouvelée ».

Dans ces conditions, les projets présentés visent principalement à promouvoir une réflexion architecturale critique.

« Nous ne voulons pas que cet ouvrage soit compris comme l'apologie d'un mouvement, nous voulons au contraire livrer un document de travail. »

INTERROGATIONS

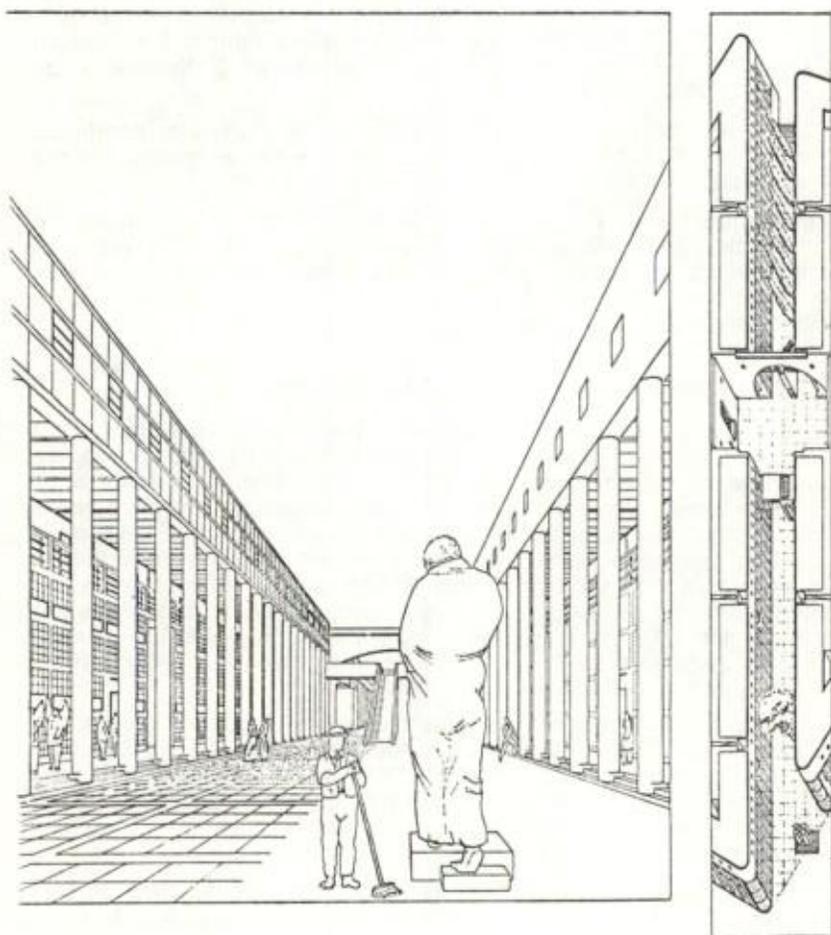
Malgré cette mise en garde, il est cependant permis de se demander si cette anthologie de projets et de réalisations ne glisse pas progressivement vers la constitution d'une nouvelle chapelle esthétique qui a déjà ses dogmes et ses exégètes.

Comment saisir ce qui rassemble nombre de ces documents lorsque le commentaire reste muet sur les conditions de leur réalisation, sur le processus de leur élaboration, processus qui est seul apte à établir le lien entre les préceptes formels et l'ambition politique ?

N'oublions pas que certains tenants de l'architecture prônée par les CIAM eurent aussi l'illusion de jeter les bases de la cité socialiste. Exemple, est à ce propos la cité utopique dont Julien Schillemans rêva entre 1930 et 1935 (5).

(4) Les Congrès internationaux d'architecture moderne (CIAM) se réunissent à partir de 1928. Le deuxième congrès eut lieu à Bruxelles en 1930. Le quatrième congrès (1933) élaborait une charte d'urbanisme connue sous le nom de Charte d'Athènes, et dont Le Corbusier fut le principal rédacteur. Ce texte a été récemment édité en collection de Poche. (Points).

(5) C'est à l'amitié que lui porta Renaat Braem que l'on doit de se souvenir de J. Schillemans, résistant fusillé en 1943. Il lui rendit hommage dans « De Rode Vaan » en 1945. L'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers lui consacra une exposition rétrospective en 1976.



L. Krier — Projet pour un quartier de Londres. Est-ce la nouvelle architecture urbaine ?

Au vu de la démonstration polémique proposée par les tenants de l'architecture rationnelle (6), n'est-on pas en droit de se poser la question : d'autres réponses formelles n'existent-elles pas pour la cité socialiste en gestation ? Ou encore : les objectifs politiques ne peuvent-ils être desservis par l'intransigeance de la doctrine esthétique ? En d'autres termes, les auteurs ne seront-ils pas bientôt prisonniers du système totalisant qu'ils construisent et qui apparaît, trait pour trait, comme le négatif du schéma corbuséen auquel il s'oppose ? Dans la ville nouvelle, transports publics et privés sont pratiquement éliminés, le retour de l'artisanat marque la faillite définitive de l'industrialisation. N'y a-t-il pas quelque danger à prôner un « laconisme didactique et terroriste » qui viserait à ébranler « un monde professionnel borné » ?

Tout se passe comme si le fantôme de Le Corbusier continuait à hanter les nuits de nombreux architectes de ses épigones comme de ses détracteurs.

Quelles que soient les réserves que nous venons de formuler, la publication de l'ouvrage des Archives fera date dans la réflexion stimulante qui s'élargit. Comme nous l'écrivions en tête de cet article, on ne peut manquer de le mettre en parallèle avec le bilan de l'urbanisme soviétique présenté à Paris.

MOSCOU : UN SCHEMA GENERAL EQUILIBRE...

Les villes soviétiques, et Moscou en particulier, ont fait l'objet d'un développement planifié. Après une période de recherches, de tâtonnements, de concours, le plan de 1935 trace les grands axes de l'organisation urbaine de la capitale : larges artères monumentales, alternance des quartiers bâtis et des espaces verts. « La périphérie est aménagée avec le même souci de la qualité urbaine — aux accents néo-classiques — que le centre » (7). C'est l'année où s'ouvre la première section du métro dont les stations sont autant de monuments symboliques de la nouvelle culture urbaine soviétique. La guerre vient remettre en question brutalement l'effort entrepris dans des conditions déjà difficiles.

La surpopulation des logements n'a jamais été aussi élevée. En 1950, la surface habitable par personne n'est plus que de 3,18 m², la moitié de ce qu'elle était en 1923 (8). Plus de logements sont construits entre 1956 et 1960 qu'entre 1918 et 1946. L'urbanisme pâtit certainement des nécessités de cette production intensive. L'implantation des immeubles est monotone et répétitive.

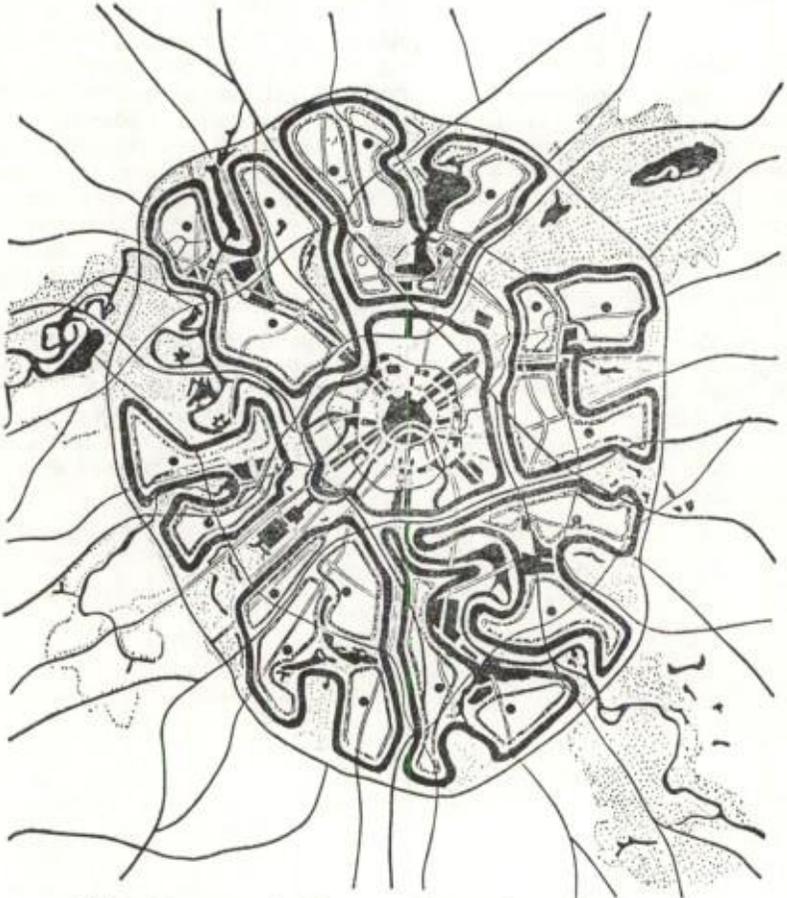
Le nouveau plan de 1971 étend la composition de 1935 au territoire considérablement élargi de la capitale. « Le principe de base de la nouvelle structure planifiée est la division du territoire en huit zones planifiées complexes dont la population évoluera entre 600.000 et 1 million d'habitants. Ces zones, reliées entre elles par un système de centres urbains, bénéficieront d'un rapport relativement équilibré entre les ressources en main-d'œuvre et les emplois; elles dis-

(6) Le terme doit être pris dans un sens idéologique. Cette architecture n'est évidemment pas plus rationnelle que l'architecture moderniste n'était fonctionnelle !

(7) J.L. Cohen in Catalogue de l'exposition.

(8) La surface habitable se situe à Moscou en 1955 entre 6 et 7 m² par personne. A titre comparatif, elle est en Belgique en 1975 de 26,6 m² par personne.

La structure planifiée de Moscou.



- ▬ Limites des zones planifiées.
- ▬ Limites des quartiers.
- ▣ Centres sociaux urbains.
- Centres des zones planifiées.
- ▨ Coulées vertes.

poseront également de leurs propres services et des équipements socio-culturels » (9).

... ET DES EXIGENCES QUALITATIVES

Peu à peu se renforcent les exigences qualitatives. « Il faut attendre les années soixante-dix pour voir, d'une part, des tentatives d'intégration des quartiers au site réussies... et, d'autre part, une redécouverte de la valeur des avenues et des rues traditionnelles, qui apparaissent, de toute évidence, là où la présence d'un urbanisme classique le laissait prévoir, comme à Léninegrad » (10).

Sur un schéma général équilibré, qui laisse à l'avenir toutes ses chances, l'accent commence à être mis sur des structures urbaines plus complexes. « L'émergence d'une problématique de l'urbain dans le débat architectural est devenue un besoin social indispensable... L'architecte soviétique ne prend plus comme image de la ville de l'avenir ni le schéma fonctionnel « idéal », ni les mégastuctures futuristes des utopies des années soixante. Les stéréotypes ont été remplacés par la représentation d'une ville pleine de vie et d'animation où le nouveau se fond dans l'ancien et où la conservation attentive de la structure urbaine existante se double d'un renouvellement continu des fonctions et des activités » (11).

Ainsi, malgré les conditions historiques très dissemblables, se dégage aujourd'hui une manière similaire de repenser la vie urbaine. Eu égard aux traditions culturelles différentes, les formes architecturales différeront sans doute, mais c'est la mise en œuvre de ces conceptions nouvelles et leur impact social qui fourniront le test le plus sûr de la capacité d'évolution des différents systèmes économiques.

Juillet 1978.

(9) M. Posokhine, architecte en chef de Moscou : le schéma d'aménagement de Moscou in Recherche internationale à la lumière du marxisme, n° 83, février 1975. Posokhine reconnaît la dette du plan moscovite vis-à-vis des « principes progressistes de l'urbanisme contemporain », c'est-à-dire élaborés par les CIAM. Nous y voyons une raison supplémentaire d'éviter tout jugement sommaire de Le Corbusier et des CIAM. Voir à ce sujet l'excellent article de A. Kopp et B. Staloff in Metropolis n° 23, novembre 1976.

(10) Idem 7.

(11) A. Gutnov in Catalogue de l'exposition.

La télédistribution, service public

La table ronde que les *Cahiers marxistes* ont organisée sur le thème : *La télédistribution, service public* s'est faite à partir d'une note de travail établie par quelques rédacteurs des *Cahiers* (annexé). Elle a réuni autour du micro des personnes mêlées, à un titre ou à un autre, au développement de la télédistribution en Belgique : Pierre Saussez, aujourd'hui technicien à la RTBF (Centre de production de Charleroi), mais qui a travaillé dans une importante société de télédistribution, Roland Gerlier et Christian Van Groenegem, animateurs de télévision communautaire, respectivement à Saint-Josse et à Gembloux; Freddy Jacquet, animateur de l'expérience « Canal Emploi 78 » à Liège et Georges Vandersmissen, directeur de la Fondation André Renard, un des promoteurs de cette initiative; Guy Gossuin, du secteur audiovisuel du MOC; Daniel Carette, responsable de ce secteur au ministère de la Culture française; des travailleurs de la RTBF intéressés par le problème : Pierre Byl et Maggy Rayet, du Centre de production de Bruxelles et Jacqueline Saroléa du Centre de production de Liège; Rosine Lewin et Serge Govaert enfin, du comité de rédaction des *Cahiers Marxistes*.

Le texte qu'on va lire a été rédigé, à la lumière de cet échange de vues et après relecture des intervenants, par Serge Govaert.

RAPPORT AU POUVOIR, RAPPORT A L'ARGENT

Le réseau de télédistribution est aux mains du secteur privé ou d'intercommunales mixtes ou pures. Ce fait est à l'origine de certaines des contraintes qu'ont rencontrées les premières expériences « communautaires » : la télédistribution n'est pas un service public,

quelle que soit la formule qui aurait pu être choisie (par le biais de la RTBF, de la Régie des Télégraphes et des Téléphones ou d'un autre organisme public).

Le rapport au pouvoir, en ce domaine comme en d'autres, est (notamment) un rapport à l'argent. Mais les expériences communautaires, plus proches du pouvoir local, sont particulièrement fragiles et sujettes aux pressions; la RTBF dispose, pour se défendre, d'un certain nombre d'outils. Ainsi :

- le statut de la RTBF est fixé par décret, discuté donc par une assemblée législative, alors que les expériences de télévision communautaire doivent leur existence à un arrêté royal;
- le statut du personnel de la RTBF le protège du pouvoir de tutelle;
- le personnel de la RTBF est groupé et organisé, il est plus facilement mobilisable et prêt à défendre ses intérêts;
- la RTBF dispose d'un budget qui, bien qu'insuffisant, lui permet de sortir de l'amateurisme du point de vue de l'infrastructure et des équipements;
- mise à part la question des fréquences (fixées à l'échelon international), la RTBF est autonome de la fabrication à la diffusion des émissions.

Même des initiatives comme *Canal Emploi 78* (1), conçues à une échelle plus large que celle d'une seule commune ou agglomération, restent fragiles : là aussi, le succès et l'orientation dépendent de l'Etat, pouvoir lointain mais qui rend ou non l'expérience possible, parce qu'il la soutient financièrement.

LES EXPERIENCES DE TELEDISTRIBUTION COMMUNAUTAIRE DOIVENT-ELLES CONTINUER ?

Ce problème d'argent rend difficile l'évaluation des quelques expériences de télévision communautaire autorisées par l'Arrêté Royal du 4 mai 1976. Sans doute, alors que la RTB était plus que jamais contestée dans certains milieux gouvernementaux, la mise en place des expériences de télévision communautaire a-t-elle été conçue comme une alternative possible aux émetteurs nationaux — d'autant que les télédistributeurs étaient intéressés à la démultiplication des messages et des canaux. La création d'une seconde chaîne commerciale, objectif premier (et avoué : cf. les déclarations de M. Tindemans au micro d'RTL) de ces milieux, s'en serait d'ailleurs trouvée facilitée.

Mais, bien qu'acceptées et peut-être voulues par le pouvoir et les télédistributeurs, ces expériences ont rencontré de multiples obstacles.

Obstacles de nature :

- technique (impossibilité de bouchonner une zone déterminée, par l'absence de maîtrise sur la configuration des réseaux; ceux-

(1) *Canal Emploi 78* est une expérience d'utilisation du câble par des groupes de chômeurs de la région liégeoise, dont le budget tourne autour des 10 millions l'an : sa dimension, régionale plutôt que locale, explique ce coût assez considérable.

ci ont été installés en fonction d'intérêts économiques et politiques, non selon une logique de fonctionnement);

- culturelle (institutionnalisation à outrance, obligation de créer des « structures » parfois pesantes);
- politique (absence de moyens, d'où difficulté de concurrencer les émissions des stations nationales ou commerciales).

Les expériences de télédistribution communautaire doivent-elles continuer ? Les participants à la table ronde ont sur ce sujet des opinions divergentes.

Pour certains, il faut y mettre fin. La télédistribution communautaire est le Cheval de Troie des télédiffuseurs : l'arrêté royal du 24 décembre 1966 interdit la retransmission de publicité et des émissions des stations commerciales, les télédiffuseurs — c'est-à-dire, en fait, les sociétés d'électricité — utiliseront le précédent des expériences « communautaires » pour exploiter davantage encore la libéralisation, déjà acquise dans les faits, de cet arrêté. Par ailleurs, sur un plan plus strictement technique, les expériences de télédistribution communautaire ou locale sont loin de donner satisfaction. Leur qualité, nettement inférieure à celle des émissions des émetteurs nationaux ou commerciaux, ne permet pas d'intéresser le public.

Des expériences comme « Canal Emploi 78 » (voir plus haut) ne font en somme que compenser les lacunes de la société. Elles remplissent donc une fonction sociale importante, mais n'est-ce pas en faisant le jeu des multinationales, des télédiffuseurs ?

Enfin, les expériences en cours sont issues de groupes socio-culturels conçus davantage comme des groupes de pression que comme des partenaires; force est de constater que les organisations syndicales, élément le plus significatif dans ce cadre, sont sous-représentées (2). Aussi la télévision communautaire est-elle suspecte aux yeux des travailleurs organisés. Pour les autres participants, les défauts techniques résultent essentiellement du manque de moyens alloués aux expériences. D'autre part, la télévision communautaire n'est qu'un aspect d'une problématique plus large, celle de la télévision « active ».

Le câble existe, il est aux mains des télédiffuseurs. Il est uniquement utilisé de manière passive : il est possible de l'utiliser autrement. Bien sûr, cela ne peut se faire n'importe comment et il importe de savoir, avant tout, qui aura le pouvoir de décision en la matière, qui donnera les moyens de réaliser l'expérience. Tel est le sens du débat : comment faire de la télédistribution un service public ?

LA STRATEGIE DU CAPITAL

Au nœud de ce débat : la stratégie du capital. Est-il encore intéressant, pour les télédiffuseurs, d'encourager les expériences de télédistribution communautaire dans le but de pouvoir eux-mêmes, ultérieurement, réaliser leurs propres émissions ?

(2) Quelques participants s'interrogent sur la volonté de participation aux médias des organisations syndicales : presse syndicale peu attrayante, peu d'affiches, mauvaise utilisation des émissions radiodiffusées et télévisées réservées aux syndicats...

Une majorité des participants estime que ce stade est dépassé. Produire des programmes propres coûte cher : certains intervenants croient même que les télédiffuseurs ne cherchent plus qu'à revendre leur réseau à la collectivité, le plus cher possible et à condition que les réseaux ainsi nationalisés soient obligés de tout transmettre, y compris la publicité. Le scénario ressemblerait à celui qui a présidé à la reprise par l'Etat du réseau de voies ferrées : aujourd'hui, les chemins de fer transportent tout à un tarif unique, quelles que soient les distances, même à perte.

Du reste, la production de programmes propres est une entreprise relativement compliquée et beaucoup moins rentable que l'installation de postes « périphériques », comme RTL, qui ne font pour l'essentiel que louer des films, les projeter et y injecter de la publicité. Enfin, si l'on fait abstraction de la consommation accrue d'électricité, la télédiffusion constituerait une impasse économique. Il est impossible d'en augmenter la productivité, les charges vont augmenter, les télédiffuseurs vont se tourner vers d'autres sources de revenus; l'exemple récent des suppléments demandés aux abonnés pour des convertisseurs de programmes en serait une confirmation.

Si la mise sous contrôle public du réseau de télédiffusion s'impose, il faut donc être conscient des charges qui en découleraient pour les pouvoirs publics, si les télédiffuseurs parviennent à « vendre » à la société une entreprise soi-disant déficitaire.

D'autres participants estiment cette hypothèse douteuse. Le réseau de câbles est encore rentable, et ne cessera de le devenir que lorsque les télédiffuseurs seront obligés de raccorder des maisons isolées en zone rurale — obligation encore inexistante; les télédiffuseurs ont d'autres projets en réserve, dont l'utilisation de canaux adjacents pour la transmission d'informations privées, l'utilisation du retour du canal pour des contrôles médicaux (gériatrie à domicile), les appels de détresse, etc... Enfin, le cas des suppléments pour convertisseurs traduit plus le souci de rentabilité immédiate qu'une mesure de sauvetage avant faillite.

COMMENT BAFouer LES LOIS

L'incapacité d'interdire, en dépit de l'existence des moyens légaux pour le faire, la transmission de publicité est révélatrice. Les télédiffuseurs disent aux clients : c'est la publicité ou le blanc. Ils menacent aussi de ne plus diffuser la totalité de certains programmes : la législation internationale impose que les programmes soient retransmis dans leur intégralité. Les télédiffuseurs ont ainsi réussi à faire admettre que tout doit être transmis, y compris la publicité. Du reste, la loi est bafouée à d'autres niveaux encore : ainsi les télédiffuseurs ont, par le passé, pu installer des relais hertziens entre zones câblées alors que les relais hertziens privés sont interdits.

Pourtant, les instruments de contrôle existent; les autorisations d'exploitation, notamment, ne sont délivrées que pour une période de quinze ans maximum. Ces instruments ne sont pas utilisés, sous prétexte qu'il est impensable de priver les téléspectateurs de certains programmes (on pense surtout à RTL) : l'idéologie dominante, là aussi, est celle de la classe dominante.

QUE FAIRE ?

Face à ce pouvoir de domination économique et des esprits, il est une stratégie de repli : proposer un encadrement *global* de toutes formes de publicité. A défaut d'empêcher le mal, il serait alors possible de le contrôler.

Mais il est parfaitement possible, en utilisant l'arsenal législatif existant, d'empêcher la retransmission de publicité par les télédiffuseurs. Ceux-ci enfreignent les lois : il est possible de les sanctionner. Le problème est d'autant plus actuel que l'introduction de la publicité à la RTBF est à l'ordre du jour : si la manœuvre réussit, il deviendra impossible de s'opposer aux infractions des télédiffuseurs en ce domaine.

Cette lutte est affaire de pouvoir politique, de rapports de force, notamment au Parlement.

En ce qui concerne les expériences de télédiffusion communautaire, le débat reste ouvert.

Leurs adversaires estiment qu'il ne faut pas majorer encore l'impact des moyens audiovisuels auprès de la population. La possibilité (envisagée par la note de base) de s'appuyer sur l'infrastructure de la RTBF est illusoire, la RTBF ayant pour interlocuteurs des institutions, pas des groupes locaux ou des citoyens. L'exception que constituent certaines émissions dites « Porte ouverte » n'est pas significative, vu le triage des groupes sélectionnés.

Par contre, d'autres participants pensent que, pour avoir une réponse offensive, le mouvement ouvrier doit s'octroyer une place dans le secteur de la télédiffusion. Ils rappellent que les émissions de formation syndicale diffusées à la RTBF ont été une conquête du mouvement ouvrier : elles sont devenues les émissions du syndicat. Il y a eu, à Liège, grève dans un grand magasin parce que la direction voulait empêcher les vendeuses de suivre ces émissions sur les postes exposés pour la vente. De même pour l'expérience *Canal Emploi 78*. Au départ, c'est une initiative de la FGTB et de la CSC de Liège, qui trouvaient dommage que les seules expériences de télévision active, à Liège, soient des expériences de télédiffusion locale. Les syndicats estimaient qu'il était possible d'utiliser l'outil de communication qu'est la télédiffusion à autre chose. L'objectif était de conquérir un canal pour le mouvement ouvrier.

Pour le travailleur, c'est une manière d'affirmer son pouvoir, comme une grève, même si elle échoue. C'est prendre une partie du pouvoir à quelque chose qui apparaît comme une des expressions les plus puissantes des choses en place, de l'idéologie dominante.

L'EXPRESSION DES TRAVAILLEURS

Malheureusement, pour les ouvriers, les moyens audio-visuels sont souvent un obstacle plus qu'un moyen — et cela en dépit du fait que l'histoire du mouvement ouvrier foisonne d'affiches, de tracts, de caricatures, de chants, de films... tous rejetés par la culture dominante parce que « non culturels ». Il y a à cet handicap plusieurs raisons. Il faut d'énormes efforts pour synthétiser un contenu, pour l'exprimer. L'exemple des théâtralisations proposées pendant les occupations d'usines rejoint celui de la télédiffusion active : en vidéo, le travailleur est devant la caméra, parlant de lui, celui qui

réalise l'émission est généralement un spécialiste. Ce constat est d'ailleurs valable pour l'ensemble des moyens d'informations. Question d'éducation, d'apprentissage. Ce n'est pas par hasard non plus si, lorsqu'on parle à la télévision au nom du mouvement ouvrier, il faut mettre col et cravate : la culture dominante pèse sur l'expression des travailleurs.

D'autre part, les groupes qui ont été autorisés, par l'arrêté de 1976, à tenter des expériences de télédistribution communautaire, ne sont guère représentatifs du mouvement ouvrier. Les deux groupes qui ont été écartés par le ministre de la Culture de l'époque, à Andrimont et à Ottignies, l'étaient bien davantage.

COMMENT, POURQUOI UNE TELEVISION ACTIVE ?

La diffusion d'informations régionales sur les émetteurs nationaux a montré qu'il était possible de capter une audience en parlant de choses vécues de très près par le public. Ces émissions sont d'ailleurs celles qui sont le plus en butte à la contestation du pouvoir : dès qu'on parle pendant plus de quinze secondes d'une grève, il est impérieux de ne pas faire d'erreur.

La télévision communautaire permet, elle aussi, une proximité quasi physique qui rend ses émissions différentes de celles de la RTBF. Plusieurs intervenants ont cependant des doutes quant à la capacité des groupes reconnus en 1976 à réaliser des expériences de ce type : il ne suffit pas de diffuser, à un moment donné, un produit dans une aire déterminée.

Le groupe d'animation doit intervenir, il doit précisément aider à l'expression, aider à élaborer, par l'intermédiaire de la vidéo, un projet de défense, puis de transformation, par rapport à la réalité. La plupart du temps, ce rôle n'est pas assumé, par carence politique et faute de moyens. C'est, aussi, que l'animateur, privé de statut, n'est pas suffisamment protégé des pouvoirs locaux. La télédistribution locale ne permettrait-elle pas, précisément, d'entendre la voix de ceux à qui la RTBF ne donne pas la parole ?

Télévision active ne signifie pas nécessairement que les participants ont l'outil en mains. Des techniciens, des appareils doivent être mis à leur disposition, ce qui permet d'atteindre une certaine qualité technique. C'est ce qui se passe à l'émission « Porte ouverte », qui est d'ailleurs ressentie par les auditeurs comme toute différente du reste des programmes de la RTBF : à partir du moment où ce n'est pas la RTBF qui parle, mais des gens qui sont venus eux-mêmes dire leur avis, on n'écoute plus avec la même oreille.

L'importance de l'enjeu incite certains, à nouveau, à formuler des réserves : bien sûr, l'expression de tous est un objectif à viser, mais les intérêts engagés sont bien supérieurs à cet objectif; il s'agit d'une lutte contre le pouvoir des télédiffuseurs.

La question des radios communautaires est également évoquée. Plus souple que la télévision, la radio locale est déjà largement utilisée dans certains pays et même en Belgique (exemple : les émissions de radio couvinoises). Mais, comme la télévision communautaire, la radio locale met en cause le monopole de la RTBF — avec tous les risques que cela comporte.

Les questions fondamentales, en tous cas, demeurent : quel budget pour cette télévision active, quelle politique culturelle, quel statut pour les travailleurs qui vont s'en occuper ? Le risque étant, évidemment, que les responsables de ces expériences ne vendent une partie de leur temps d'antenne pour survivre.

Annexe

La télédistribution a fait son apparition en Belgique, au début des années soixante. Elle a connu un développement considérable; la Belgique est aujourd'hui le pays le plus « câblé » au monde. Cette croissance rapide, qui s'est opérée avec l'appui de la Régie des Télégraphes et Téléphones, bénéficie essentiellement aux trusts de l'électricité (voir *Cahiers marxistes*, novembre 1974).

COUVERTURE LEGALE DE LA TELESTRIBUTION

L'arrêté royal du 24 décembre 1966 contient un certain nombre de dispositions relatives à la télédistribution. Les sociétés de télédistribution sont tenues, aux termes de cet arrêté :

- de retransmettre les programmes de la RTB et de la BRT (art. 20);
- de ne pas retransmettre de publicité, ni d'émissions de stations commerciales (art. 21).

De même, l'arrêté de 1966 interdit la *réalisation*, en Belgique, d'émissions destinées à la télédistribution (art. 25). Un arrêté royal ultérieur (4 mai 1976) modifie ce dernier point et permet, « à titre expérimental » et en région de langue française seulement, de transmettre des programmes d'audio-visuel d'intérêt local (limités toutefois à des « activités socio-culturelles »).

C'est sur base de cet arrêté de dérogation qu'ont été autorisées un certain nombre d'expériences actuellement en cours, notamment à Liège, Tournai, Gembloux, Saint-Josse... Le décret « portant statut de la RTBF » prévoit par ailleurs que, « selon des modalités à régler par décret, l'Institut (la RTBF) peut diffuser des programmes de radio et de télévision par des systèmes autres que les ondes hertziennes et notamment par câble ».

Des dispositions légales doivent donc encore être prises dans ce domaine, et il importe également à cet égard d'être attentifs aux velléités, déjà amorcées sous le précédent gouvernement, de modifier l'arrêté royal de 1966.

QUELQUES EXIGENCES

Si les sociétés de télédistribution sont autorisées à retransmettre des émissions et si, dans une mesure à préciser, elles profitent d'une infrastructure publique, il est normal qu'elle se plient, en contrepartie, à des exigences posées par les pouvoirs publics.

En tout cas, l'arrêté royal de 1966 doit donc être respecté en ce qui concerne les obligations imposées à ces sociétés.

Mais la télédistribution n'est, en somme, qu'un support technique (réseau de câbles) — qui permet la diffusion d'une technique utilisable par tous (la vidéo). Elle a donc un rôle important à jouer : servir d'instrument pour donner la parole à ceux qui, d'ordinaire, ne l'ont pas; et cela à côté de la RTBF, voire avec son aide.

A qui ces émissions de participation locale doivent-elles être confiées ? Dans quelle mesure la RTBF peut ou doit-elle être associée à leur réalisation ? Ces questions restent ouvertes, mais il nous paraît qu'un certain nombre de principes doivent être respectés :

- les groupes réalisateurs doivent être choisis et constitués démocratiquement;
- le financement des émissions et la qualification du personnel qui aide à

leur réalisation doit leur permettre d'atteindre une qualité au moins égale à celle des émissions transmises sur d'autres chaînes;

- leur diffusion doit se faire à intervalles réguliers et rapprochés, à des moments d'écoute suffisamment forte;
- le fait de limiter les émissions de télédistribution locale à des activités socio-culturelles » ne peut en aucun cas être prétexte à l'interdiction d'aborder des sujets qui préoccupent, précisément, la population concernée;
- la responsabilité du ministre des communications en matière de télévision de participation locale doit se cantonner à l'infrastructure (câble).

QUELQUES QUESTIONS

De plus, il est des questions qui ne peuvent rester sans réponses.

- Comment choisir les groupements qui utilisent le câble ?
- Comment financer leurs réalisations ?
- N'est-il pas imaginable — par exemple — de mettre de façon permanente une infrastructure adéquate à la disposition des groupes ? Il conviendrait de discuter les modalités de mise en place d'un service public de télévision de participation locale, dont le support (le câble) serait privé ou nationalisé.

Les questions qui regardent la télédistribution dite « communautaire » s'inscrivent évidemment dans un contexte plus large; celui d'une réforme démocratique de l'ensemble du secteur de l'information.

En particulier, l'audio-visuel fait l'objet d'une mainmise croissante de groupes liés au grand capital : que l'on pense au contrôle exercé par la Banque Bruxelles-Lambert sur RTL.

A court terme, il convient évidemment de s'opposer à cette emprise grandissante; à plus long terme une nationalisation des sociétés de télédistribution paraît s'imposer. Dans ces combats, le développement de la télévision de participation locale a sa place.



les
Bons d'épargne
CGERE
ça rapporte!

CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

Histoire du problème et problème de l'histoire

L'ouverture d'un débat sur l'histoire et l'engagement de l'historien, à l'invitation des *Cahiers Marxistes*, répond à l'attente de nombreux historiens liés aux organisations ouvrières et/ou critiques à l'égard de l'institution universitaire et de l'état actuel de l'enseignement de l'histoire. Les participants au débat, au-delà de leurs expériences très variées, ont — au fil des réunions — reconnu les problèmes majeurs qui les préoccupent tous, soit au niveau théorique, soit dans l'exercice concret de leur métier (l'un et l'autre liés nécessairement).

Certes, la reconnaissance d'une problématique commune n'implique pas une démarche intellectuelle unique, programmée et conforme pour tous. Si les réflexions apportées au débat manifestent cependant une remarquable convergence, il convient sans doute de s'interroger sur les fondements des idées, des doutes et des projets exprimés.

Ces préoccupations d'historiens se nomment : *idéologie, objectivité, engagement*; elles visent le *rôle du marxisme, la place de l'histoire du mouvement ouvrier, la genèse et la communication de la connaissance historique*. Elles débouchent sur l'espoir d'une *véritable pratique historique collective*.

Avant de parcourir le champ immense de ces questions, il paraît sage et utile d'avertir le lecteur de l'esprit de ces rencontres d'historiens, des usages linguistiques qui y eurent cours (et qui apparaîtront dans les divers articles).

Rencontres d'historiens ? Nous n'utilisons cette expression que par commodité car, pour être complet, il faudrait écrire « rencontres-débats entre historiens, sociologues et chercheurs de science politique » et spécifier les diverses variétés d'historiens qui participèrent aux discussions (antiquistes, médiévistes, modernistes, contemporanéistes) ainsi que leurs statuts professionnels (professeurs d'Université, chercheurs du Fonds National de la Recherche Scientifique ou d'autres Centres de recherches, assistants, professeurs de l'enseignement secondaire et de niveau universitaire, archivistes, etc.).

La liberté la plus absolue, la non-directivité la plus scrupuleuse furent présentes d'un bout à l'autre des discussions où intervinrent des historiens se réclamant ou non du marxisme, d'une pensée critique et non-conformiste.

Sans entrer dans l'analyse des comportements linguistiques, il appert que le milieu des historiens se caractérise en certaines occasions par l'emploi d'un vocabulaire particulier. Cependant, nous n'y trouverons pas la trace d'un ésotérisme forcené, ni le signe d'un engouement pour le « prêt-à-penser » jargonant. En cette matière, les historiens réunis par les *Cahiers Marxistes* ont été raisonnables et leur langage, quelquefois ardu pour le profane, conserve une intelligibilité de bon aloi. Les articles suivants ont été rédigés après une discussion au terme de laquelle, d'un commun accord, les participants ont opté pour la rédaction de textes individuels ou de groupes restreints sur la base d'un certain nombre de thèmes omniprésents au cours des réunions-débats.

Après ces avertissements et au seuil de cette publication, un exposé de l'origine même des thèmes traités, de leur perception et ampleur dans le milieu des historiens nous a semblé indispensable.

L'apprentissage de l'historien, la production de la connaissance historique se font, dans la majorité des cas (il est des exceptions sur lesquelles nous devons revenir) dans et par l'Université. Elle donne le ton, oriente la recherche, consent à garantir le sérieux de l'information historique véhiculée par les media. Elle n'est pas tout cependant — il faut en convenir — mais, qu'on le veuille ou non, elle constitue une pièce maîtresse, une référence obligée des débats sur la nature de l'histoire écrite, enseignée, reçue dans le public avec un label de qualité scientifique.

Sur le terrain belge, la vieille carcasse universitaire a connu les soubresauts de mai 1968. L'intensité du choc contestataire paraît plus forte au sein des Universités libres (Bruxelles, Louvain) que dans les établissements de l'Etat. Schématiquement, la crise de 1968 en Belgique atteint certaines structures de l'Université mais, malgré certains plagiats des événements français, les contenus des enseignements universitaires souffrirent peu et l'alourdissement des horaires de cours, consécutif aux réformes demandées, encouragea l'étiollement du mouvement des enseignés au bénéfice d'une croissance temporaire (la vague de reflux s'annonce) des effectifs de chercheurs, d'assistants et d'enseignants. La population des sections d'Histoire grandit — parfois contre l'attente et les prévisions alarmistes des institutions —, elle rassemble des éléments jeunes sortis d'un enseignement secondaire en mutation et marqués, de façon précoce, par les effets matériels et idéologiques de la crise capitaliste. Qu'ils viennent du « rénové » ou du « traditionnel », du « libre »

ou de l' « officiel », l'acclimatation des étudiants aux cours universitaires ne se fait pas sans problèmes. Si ceux-ci ne se perçoivent pas avec netteté au cours des deux premières années de candidatures (le régime soutenu des cours provoquant l'atonie généralisée des capacités de contestation), ils apparaissent bien, pour qui se veut attentif aux réactions diffuses des groupes étudiants, lors des deux années terminales de licences.

QUELQUE CHOSE DE POURRI

Nous aimerions subir ici un démenti catégorique, prouvé dans la réalité des faits, mais notre impression actuelle demeure non exaltante. Selon nous, l'attitude étudiante exprime un mélange de rejet et d'acceptation des situations dominantes de l'enseignement (formes et contenus) universitaire de l'histoire. *Rejet* non-structuré, véhément et verbal, impuissant car dénué d'assise forte, de support effectif d'un mouvement étudiant coordonné. *Acceptation* et enlèvement dans la routine de plus en plus « scolaire » de l'enseignement des sciences humaines à l'Université (au sens où l'on observe une dilution de la capacité d'initiative individuelle et collective).

Quelque chose ne tourne plus rond dans les anciens temples du savoir, rajeunis par la cure de 1968 et les réformes d'organisation qui suivirent mais trop peu ébranlés dans le tréfonds des contenus d'enseignement.

Le diplôme de licencié-agrégé en Histoire mis en poche, le professeur-historien se trouve aux prises avec une situation sociale, une perspective de carrière peu réjouissantes. Souvent chômeur à ses débuts (du moins dans l' « officiel »), vaquant ensuite à l'un ou l'autre intérim, il exerce un métier dont la pratique pédagogique (et tout ce que cela suppose de larges connaissances, d'outils de travail, etc.) lui est presque inconnue et traverse une période de changement.

L'adaptation au métier d'enseignant nécessite — le fait n'est pas nouveau — une mobilisation importante des énergies de l'apprenti-professeur, de nature telle qu'il risque, sauf au prix de sacrifices très importants, de perdre la possibilité — et ensuite le goût — de la recherche historique. Le divorce enseignement-recherche subsiste et s'accroît. L'argument du sacrifice honorable, du professeur exemplaire menant sa carrière et luttant jour après jour pour gagner sa thèse de doctorat, joue outrancièrement sur l'exploitation de certains traits de notre morale. Certes, ce professeur martyr, ce « damné de la thèse » selon l'expression de Le Roy Ladurie, prouve et réalise de grandes valeurs mais son expérience remarquable ne justifie pas le dur chemin qu'il fut contraint d'emprunter.

Il y a, enfin, le licencié en Histoire auquel s'ouvre pour quelques années la possibilité de mener une recherche scientifique, presque toujours couronnée obligatoirement par une thèse doctorale. Contrairement à ce qu'un sociologisme vulgaire pourrait prétendre, le chercheur n'avalise pas nécessairement les travers et les impasses de l'Université mais il est vrai qu'il s'expose aux dangers de l'isolement élitiste, du corporatisme complaisant au mandarinat. Dans les dernières années, un mouvement de *culpabilisation* s'est abattu sur le chercheur, ce privilégié, ce parasite. Notons au passage que cette culpabilisation voulue par des forces réactionnaires, malheureusement acceptée par certains courants démocratiques, effleure les

chercheurs de « facultés à laboratoires », affecte insidieusement les mentalités au sein des facultés de sciences humaines et réussit surtout à contaminer le jugement porté sur le travail de recherche effectué par des femmes.

L'image du chercheur en sciences humaines demeure méconnue du grand public.

A l'exception du sociologue que l'on suppose, à tort, devoir manipuler une « physique sociale » à grand renfort de sondages statistiques, et du psychologue, manieur de tests et perfectionneur de sélection pour les grandes entreprises, pour lesquels une justification sociale, même fallacieuse, s'imagine aisément, les chercheurs d'autres disciplines réputées comme honorables dans le concert des activités culturelles (histoire, philologie-littérature, philosophie) passent plus difficilement la rampe. Cette situation peut aggraver la sujétion, le conformisme des chercheurs desdites disciplines, soit les pousser à se retrancher dans l'individualisme (1), soit les mener à chercher le lien avec le mouvement ouvrier (par la voie syndicale, l'adhésion à un parti, etc.). Cette dernière voie ne résout pas, bien entendu, l'ensemble du problème et ne constitue pas une panacée. A la limite, elle pose un nouveau problème : celui du rapport entre l'historien (en l'occurrence, quel que soit son statut dans l'édifice de la recherche et de l'enseignement) et le mouvement ouvrier, y compris dans sa composante communiste.

POSITIVISME PAS MORT

S'il fallait inscrire les historiens de métier dans un ensemble plus vaste, il conviendrait de les placer dans le milieu des « professeurs » tout en l'élargissant aux groupements plus spécialisés d'archivistes et de chercheurs (eux-mêmes tiraillés entre une situation objective d'étudiants prolongés et l'aspiration à une carrière stable et spécifique). Qui dit « professeurs », désigne aussi tous les traits sociaux, psychologiques de ce milieu dont la sociologie s'est déjà employée à décortiquer les règles, les rites, les conventions. La micro-société des professeurs d'histoire n'a pas échappé aux phénomènes conservateurs (tour d'ivoire, etc.) et, peut-être à un degré plus élevé que d'autres, elle subit l'induration positiviste-corporatiste. Une étude française sur la *Société des professeurs d'histoire et de géographie de l'enseignement secondaire public (1910-1947)* (2) indique sans complaisance les grands traits du corporatisme professoral et leurs implications profondes. « La conception positiviste qui fétichise chaque discipline sans souci de la totalité sociale est l'indispensable substrat du discours corporatiste », écrit l'auteur de cet article. Cette dialectique bien observée n'est pas morte, ni étrangère à la situation belge (où elle aurait tendance à demeurer vivace) mais elle ne rend pas compte de l'ensemble des mouvements qui traver-

(1) Cet individualisme peut se faire narcissiste, anarchiste, etc., mais il exprime quelquefois une crainte raisonnée à l'égard des appareils politiques, ressentis comme négateurs de liberté et hostiles à l'action, la réflexion individuelles. En ce sens, l'attitude ici décrite veut préserver la fonction critique de l'intellectuel, historien en l'occurrence, et mérite mieux qu'un commentaire hâtif sur son origine bourgeoise, considérée comme une faiblesse inhérente à la conduite des intellectuels dans la société capitaliste.

(2) Suzanne CITRON in *Revue française de science politique*, vol. 27, 1977, pp. 691-716.

sent l'idéologie et les vocations scientifiques du milieu étudié. Le vieux sédiment conservateur de la société des professeurs d'histoire n'est pas sans failles.

L'exemple français nous l'indique encore : *Lucien Febvre* adhère à ladite Société en 1911, *Marc Bloch* en 1919; ils la quittent tous deux en 1932. Ces deux noms brillent encore au firmament du monde des historiens car, fondateurs d'une revue historique célèbre, ils sont les pères spirituels de l'*Ecole des Annales* (3) qui fut la concrétisation d'un remarquable mouvement progressiste, inventif, dynamique dans l'ensemble des sciences humaines. Ce courant novateur, dont la définition cotoie le marxisme sans s'y insérer, n'a pas perdu son pouvoir de séduction, sa qualité d'agent progressiste. Au critique marxiste français, l'éloge ici exprimé semblera désuet, marqué d'un air de « province » par rapport à l'éclat et au pouvoir acquis par la pensée marxiste dans la recherche historique... nous en convenons volontiers non sans faire observer qu'on ne juge pas de tous les cas sur la foi des conquêtes heureuses du marxisme au sein des grandes institutions universitaires françaises. Dans l'introduction au recueil intitulé *Aujourd'hui l'Histoire*, A. Casanova et F. Hincker peuvent affirmer qu'« on ne pratique plus aujourd'hui, du moins au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'histoire historisante (descriptive, élitaire, étroitement événementielle) » et P. Vilar (4) de surenchérir en jugeant bêtifiantes et dépassées les accusations cauteleuses et les mesquines objections lancées contre le marxisme en matière de recherche historique. Voire ! Moins triomphaliste, Cl. Mazauric, historien de la Révolution française, a mieux discerné les causes et la permanence des faux débats intentés aux marxistes par leurs adversaires.

« Dans un premier temps — écrit-il (5) —, ils fabriquent un « modèle » de marxisme qu'ils attribuent aux marxistes, en jouant évidemment sur le fait que leurs lecteurs, pour l'essentiel, ne se référeront pas aux textes fondamentaux et encore moins aux multiples recherches marxistes plus contemporaines. Deuxième temps : ils détruisent ce modèle sur le ton le plus sarcastique et concluent à la sottise des historiens marxistes, en essayant d'ailleurs de distinguer entre les « orthodoxes » et les autres, les « durs » et les « mous », ceux avec qui on peut converser et les « buses ». »

Merveilleux scénario qui sans cesse se répète et dont le narrateur pourrait passer pour un bon connaisseur des situations belges tant il est vrai que pareil qui-proquo égare ici les volontés de dialogue et épuise en vain les meilleures intentions des historiens marxistes. Loin de nous perdre en lamentations sur ces stupides querelles, il s'impose de voir lucidement le chemin qu'il reste à parcourir, le combat intellectuel à mener contre le positivisme universitaire, bref ce travail que l'*Ecole des Annales* a entrepris mais qu'il faudra élargir pour le dépasser ensuite.

(3) v. B. VERHAEGEN, *Introduction à l'Histoire immédiate*, pp. 40-41.

(4) *Histoire marxiste, histoire en construction : essai de dialogue avec Althusser*, *Annales E.S.C.*, 28, 1973, pp. 165-198 (repris au t.I. de *Faire de l'Histoire*).

(5) *Aujourd'hui l'Histoire*, p. 275.

UNE « DEMI-DOCTRINE »

L'apport des *Annales* à la recherche et à l'enseignement de l'histoire ne se résume pas en quelques mots. L'héritage le mieux partagé de cette Ecole, qui avait aussi des aspirations plus larges, se manifeste dans la pratique de l'*histoire économique et sociale*. Cette expression elle-même, reconnaît Lucien Febvre (6), « n'est pas autre chose, en dernière analyse, qu'un résidu ou qu'un héritage : celui des longues discussions à quoi a donné lieu, depuis un siècle, ce qu'on nomme le problème du Matérialisme historique ». L'école historique des *Annales* s'élève contre l'histoire historisante, dépasse les conceptions mécanistes et déterministes (longtemps confondues avec le marxisme, comme en témoignent les ouvrages « théoriques » d'Henri Sée) mais, pour l'essentiel, ne parvient pas à se dégager de la « demi-doctrine des facteurs historiques », déjà combattue par Plékhanov et Labriola (7).

Cette « demi-doctrine » éloigne la recherche du concept de « totalité » et biaise la dialectique de la connaissance. En gros, elle participe d'une lecture réductrice de la théorie marxiste et butte obligatoirement sur l'épineux problème des rapports infrastructures-superstructures. Au risque d'hyperthrophier ou de diluer quelque peu l'impact de l'*Ecole des Annales*, nous reconnaissons ses effets dans l'école historique belge (J. Dhondt et d'autres) mais ils continuent à disputer la place avec l'histoire historisante et ses pré-supposés positivistes. D'où la tendance bien naturelle à décerner le prix d'excellence ou l'étiquette marxiste à l'histoire selon Bloch (même si ses rhèses d'histoire médiévale sont jugées périmées) ou Febvre.

Si la faveur obtenue par les *Annales* est due à sa rupture d'avec le positivisme, elle fut sûrement encouragée par la dogmatisation du marxisme qui enferma l'audace et le caractère créateur de sa théorie en un corps de doctrine de plus en plus inerte (8). Le procès de cette dogmatisation fut fait et continue de l'être mais il s'accomplit quelquefois sur l'illusion que l'effacement de la période stalinienne nous révélerait ipso facto un marxisme vrai, revenu à l'état de pureté d'avant Staline. Illusion passéiste qui méconnaît, entre autre, les errements du « marxisme de la IIe Internationale » (Kautsky, Plekhanov, etc.). Ceux-ci poursuivent d'ailleurs leur ronde et plusieurs vicissitudes anciennes du marxisme demeurent. Dans le domaine des études historiques, on peut observer divers aspects de ce constat. Parmi d'autres, citons la *sur-détermination* dans l'analyse de phénomènes historique et la *sur-valorisation* politique des observations tirées du passé. Sur-détermination, par exemple, dans l'étude des idéologies, des arts, etc. par les conditions sociales, l'origine de classe, le discours politique. Sur-valorisation politique de l'exemple historique, la leçon du passé et son déchiffrement anachronique.

(6) *Combats pour l'Histoire*, Paris, 1953, p. 19.

(7) voir *La Pensée*, n° 159, octobre 1971. Intervention de G. Dhoquois, p. 68.

(8) Cette remarque ne met pas en cause la diffusion, la pédagogie du marxisme au sein de la classe ouvrière. Il serait, en effet, bien commode, et politiquement douteux, d'imputer à la pénétration du marxisme dans les masses les causes de sa dénaturation. Pareille démarche ne pourrait viser qu'à séparer la masse des groupes intellectuels, seuls aptes — selon certains — à manier avec la subtilité requise le dangereux jouet marxiste-léniniste.

L'OCCASION D'UN DEBAT

Ces phénomènes coexistent bien souvent avec une curieuse dichotomie dont l'énoncé simplifié indique un « discours marxiste plaqué sur une étude anodine, conformiste, traditionnelle ». Cette observation nourrit le sarcasme des adversaires du marxisme et, quant à nous, elle paraît mériter une certaine attention car nous ne l'avons pas trouvée dénuée de tout fondement. Elle aboutit, en somme, à ce *problème d'identité* de la recherche historique marxiste (9). Nous ne nous bercerons pas de l'illusion d'une unité de vues à cet égard dans le camp marxiste. Il y a problème et occasion d'un débat. Vu de façon sommaire, il oppose deux conceptions, l'une reconnaissant le besoin d'une histoire marxiste (à construire, à situer dans la lutte des classes d'aujourd'hui comme instrument de la conscience de soi de la classe ouvrière), l'autre niant l'existence d'une histoire de ce type. Cette seconde conception est formellement énoncée par Jean Elleinstein.

« L'histoire n'est ni marxiste ni non marxiste (10). Elle existe indépendamment de l'idéologie de l'historien et elle est connaissable grâce à une méthodologie qui est la même pour tous, à des techniques qui devraient être semblables à Moscou, à Harvard, à la Sorbonne ou à Vincennes. La conception marxiste de l'histoire se situe sur un tout autre plan, celui de la hiérarchie des faits, de leurs rapports réciproques, du système de représentation du réel qui en découle. Elle repose sur la connaissance scientifique de la réalité historique mais elle introduit une classification tout à fait décisive en tant qu'hypothèse de travail et outil conceptuel... »

« Pour moi — poursuit Elleinstein (11) —, l'histoire marxiste n'existe pas. Il n'y en a pas une qui soit chrétienne, judaïque, social-démocrate, etc. Il y a l'Histoire sur quoi reposent un certain nombre d'hypothèses de travail fondées scientifiquement, obéissant à des outils conceptuels, à une méthodologie qui est ici commune à tous les auteurs. Ce n'est pas pour abandonner le marxisme ou entamer un débat académique sur les termes, mais pour clarifier mon point de vue. »

A discuter. A notre avis, pareilles déclarations mettent en jeu, dans la plus grande confusion, une foule d'idées qui perdraient à être clichées en dogmatiques et/ou révisionnistes. La pertinence de ces unes, et l'adhésion qu'elles peuvent susciter de notre part, n'induisent pas l'acceptation de leur ensemble, des prémisses aux conclusions. Les longues citations qui précèdent sont emplies de questions. Amalgamées par l'historien bien connu du « phénomène stalinien »,

(9) Cette question ne se pose pas toujours « en théorie »; elle intervient dans la pratique quotidienne de la recherche et de l'enseignement de l'histoire par des marxistes, militants et/ou adhérents de parti : historiens comme les autres (avec un goût plus prononcé pour l'histoire du mouvement ouvrier) et syndicalistes, communistes, socialistes par ailleurs.

(10) *Staline et la méthode en histoire*, *Le Monde*, 28 octobre 1977.

(11) *Histoire de la France contemporaine*, *France Nouvelle*, 27 février 1978, p. 40.

elles se retrouvent à chaque débat sur l'histoire, souvent dans leur état implicite, non-formulé : idéologie de l'historien, connaissance scientifique de la réalité historique, outil conceptuel, méthodologie commune. Là où Elleinstein affirme, osons dire que souvent nous doutons : là où il clarifie son point de vue, nous jugeons redoutables le laxisme et le compromis.

POUR TENTER DE CLARIFIER

Tentons de clarifier quelques points, de les soumettre au jugement du lecteur.

L'historien *n'est-il que* l'idéologue de sa classe sociale (bourgeoise dans la société capitaliste), le serviteur-gardien du régime (dans les sociétés socialistes) ? Dépouillons d'abord l'idéologie de ses connotations péjoratives, ensuite peuvent apparaître les traits qui lient objectivement l'historien à la société. Le fait paraît indiscutable; les historiens véhiculent et reproduisent des idéologies mais il y a une fameuse différence entre l'idéologie qui crée et lutte pour des valeurs (y compris les bourgeoisies, voyez Tocqueville) et l'épigone qui masque, mystifie, obscurcit les représentations sociales du réel. Entre celui qui engage son savoir scientifique et l'enrichit et celui qui appauvrit la connaissance historique par complaisance ou intérêt et/ou se réfugie dans un subjectivisme absolu.

Sauf erreur profondes de notre part, la bourgeoisie peut aussi — n'a-t-elle pas commencé par là ? — entretenir une pensée rationnelle, vaste et cohérente, et réaliser une connaissance scientifique riche et solide. Pour cette bourgeoisie-là (fort anémiée au long de son histoire), les leçons de Hegel gardent une certaine actualité et dominant le positivisme ambiant, le mépris ou l'oubli idéologiques de l'idéologie. Le maître de la dialectique peut encore être entendu, qui écrivait (12) :

« Même l'historien ordinaire et médiocre, celui qui peut-être pense et prétend qu'il adopte une attitude purement réceptive et ne fait que s'abandonner au donné, même lui ne laisse pas sa pensée passive. Il apporte ses catégories et c'est à travers elles qu'il voit ce qui se présente. Ce qui est véritable ne se trouve pas à la surface sensible. En particulier, dans tout ce qui doit être scientifique, la raison n'a pas le droit de dormir et l'on doit faire usage de réflexion. Celui qui regarde le monde rationnellement, celui-là le monde le regardera aussi rationnellement; les deux se déterminent réciproquement. »

C'est ce que le marxisme ne cesse de répéter (quand il l'oublia ou le tut, ce fut au prix de sa propre existence) et, tout récemment encore, en écho à cette citation hégélienne, des marxistes français décrivaient avec justesse les carences actuelles du travail historique : « ce dont souffre encore l'histoire aujourd'hui c'est d'une insuffisante prise de conscience de la nécessaire théorisation de sa propre démarche; le champ est alors laissé libre, comme toujours, aux anthropologies implicites et idéologiques les plus plates » (13). Il s'ensuit

(12) J. D'HONDT, *Hegel, philosophe de l'Histoire vivante*, PUF, 1966, p. 238.

(13) *Aujourd'hui l'Histoire*, Introduction, p. 22.

une ferme condamnation du positivisme, de la prétendue « gratuité » de la connaissance historique, mais aussi l'espoir et la volonté d'enrichir cette connaissance de tous les outils conceptuels, de toutes les méthodologies scientifiques qui se créent et permettent l'innovation. Cette position brièvement exposée, à laquelle nous adhérons de A à Z, coupe court aux médiocres préjugés qui veulent cantonner le marxisme à l'étude du mouvement ouvrier ou lui interdire l'accès aux recherches sur les sociétés pré-capitalistes. Dès lors, on comprend mieux l'identité-spécificité de l'histoire marxiste. Les « techniques » peuvent bien être communes à tous les historiens, l'essentiel (14) n'est pas là : l'art d'interroger les textes, d'établir une problématique n'est pas le même pour les marxistes et les non-marxistes (compte tenu de toutes les nuances possibles et souhaitables dans chaque « camp »)... ce qui justifie, à notre avis, le maintien de l'appellation non contrôlée d'*histoire marxiste*.

Les problèmes de définition et de création de connaissances n'occupent pas toutes les préoccupations des historiens. La production, même géniale, d'un créateur isolé n'est rien (ou presque). Elle ne prend une valeur qu'en atteignant un public. Là encore, il y a problème. Nous pouvons, comme un courant nouveau nous invite à le faire, renverser l'ordre même de la question : et si, au lieu d'experts écrivains d'histoire pour le public, ce dernier se mettait à exprimer, reconstituer son histoire ? Et si ce public s'appelait le peuple ?

QUELLE « VULGARISATION » ?

Enorme question. Pour rester dans l'ordre traditionnel des choses, voyons l'état présent de la *vulgarisation historique*. Sans nous appesantir sur les inévitables distinctions catégorielles, il y a une production écrite de « cuisine intérieure » dans le milieu des historiens. Cuisine bourrée de spécialisations, de revues-boîtes aux lettres et autres. Le grand art, en ces pénibles années d'inflation, est d'attirer sur ces publications spécialisées l'indulgence d'un subside et d'obtenir l'assurance d'un placement suffisant dans les bibliothèques. Cette tâche ingrate mérite une attention particulière car la disparition ou l'édition sporadique d'une revue ou d'un recueil équivaut à la perte d'un instrument de travail, toujours précieux par le fait même de son existence. Les ouvrages pour spécialistes, les livres de référence suivent la courbe ascendante des prix.

Après ces éditions à tirage confidentiel, viennent les travaux destinés au public cultivé et qui lui offrent une divulgation du savoir universitaire. Nous entrons dans le domaine du livre-marchandise. Les conséquences et implications de cet état de fait ne devraient plus être longuement commentées, si n'existait la menace d'une « divulgation du savoir » d'une qualité « mercantile ». Jean Chesneaux (15) qualifie rudement cette opération d'art d'accommoder les restes. Les titres en question paraissent quelquefois comme des remakes, des conglomerats d'articles défraîchis, mis sous jaquette plastifiée pour satisfaire l'appétit de l'amateur d'histoire, suffisamment informé des grands noms de l'Université ou de leurs disciples. Chesneaux observe bien une part de la réalité mais pousse son ana-

(14) Il faut, bien entendu, admettre la possibilité d'un effort commun de recherche de tous les historiens sur cet acquis et vouloir le dialogue sur le reste.

(15) *Du passé faisons table rase ?*, Maspéro, Paris, 1976.

lyse jusqu'à la caricature. Nous ne croyons pas devoir la reprendre in extenso à notre compte car, pour la Belgique, ce palier d'édition de culture n'existe pratiquement pas (16). Les historiens francophones belges restent à la périphérie de l'édition française et offrent peu de synthèses ou de travaux (notamment sur l'histoire de leur propre pays) accessibles au public de niveau universitaire, ce qui renforce leur retranchement indifférent dans l'Université elle-même.

Vient ensuite la vulgarisation pour le grand public. Là, on sent que le bât blesse. Jan Dhondt, défunt historien gantois de grande renommée, allait droit au but lorsqu'il écrivait (17) :

« Dans un très ancien sondage, j'avais été frappé de voir combien les lectures historiques étaient en faveur auprès des Belges. A la réflexion, je me suis rendu compte qu'il y avait là une vaste illusion, ou du moins un profond malentendu. Il est trop certain que ce que le lecteur moyen entend par « lecture historique » est extrêmement éloigné de ce que l'historien considère comme tel. Ce n'est pas la faute du lecteur mais de l'historien qui, dans notre pays tout particulièrement, a fait prétentieusement de l'histoire une scolastique ésotérique inaccessible même au lecteur cultivé. »

La leçon est bonne à prendre. Les historiens professionnels voient avec peine le succès de nombreux auteurs qui dispensent au public des récits de pacotille, des contes d'un goût douteux sur l'histoire des grandes familles, des jolies de carton-pâte. Mais, somme toute, les poubelles aussi nous informent sur notre société... Dans la majorité des cas, le tissu idéologique de ces piteuses productions est transparent, éliminé comme le vêtement trop longtemps porté de ceux qui ont leur histoire derrière eux. Le malheur est que, dans cette masse de choses imprimées, s'égarant des ouvrages dont le propos ne vise pas à distraire basement ni à couvrir l'histoire d'un récit mystificateur. Livres à succès, propos de conférenciers (Guillemin, etc.), ceux-ci se révèlent bien fragiles au point de vue scientifique, désinvoltes et souvent erronés, superficiels dans leurs analyses. Les jugements de J. Dhondt devraient à nouveau tinter aux oreilles des historiens qui désertent largement la vulgarisation écrite et ne s'y préparent en aucune façon (pas même dans le style de leurs écrits, lourds et froids comme une monotone vertu). Il reste encore tout le domaine des médias parlés et télévisés où le spectacle règne et le débat foisonne avec ces « plateaux » de docteurs, spécialistes et universitaires. A notre grand regret, nous n'apercevons pas dans ces émissions le signe d'une large vulgarisation car elles arrivent en ordre dispersé, à la faveur d'un événement, après la présentation de documents peu intéressants (style : Monsieur X, historien de l'Antiquité, de la Sorbonne, après le *Colosse de Rhodes* avec Anthony Quinn). Ce pessimisme doit être tempéré; des réussites sont

(16) Jusqu'il y a peu, nous n'avions pas l'équivalent d'une revue comme *La Recherche* pour les sciences humaines. *L'Histoire*, revue mensuelle publiée depuis mai 1978, présente un intérêt certain, malgré divers défauts fondamentaux dont on trouvera la critique avant la lettre dans quelques passages du livre de J. Chesnaux. Les expériences hollandaises (*Tijdschrift voor sociale geschiedenis*, etc.) et anglaises (*History Workshop*) sont infiniment plus fécondes.

(17) *Les femmes et la première Internationale en Belgique*, in *Mélanges offerts à G. Jacquemyns*, ULB, p. 239.

enregistrées de-ci de-là (principalement par l'exemple français, comme 1788, etc.) mais le bilan accuse un passif trop évident pour être passé sous silence.

Les voies d'une bonne vulgarisation, au sens où l'entendent les progressistes, passeront longtemps encore par la diffusion de travaux écrits mais elles suivront sans doute d'autres itinéraires, dans le réseau des collectivités attentives à l'histoire locale, à l'animation culturelle de quartiers etc. En cette matière, nous pouvons attendre d'appréciables résultats qui accessoirement permettront un essor nouveau de l'« histoire savante » mais qui ne feront plus de l'historien le seul savant de l'histoire. Car tel est et demeure notre but à long terme.

UN PROGRAMME AMBITIEUX

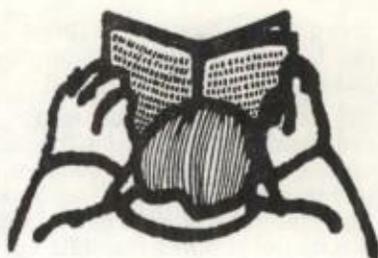
En conclusion et dans le moyen terme, nous devons aborder la question essentielle du devenir des historiens marxistes dans les institutions où ils se trouvent. Le marxisme libéré des fardeaux dogmatiques ne peut plus être ostracisé de l'Université et de la recherche. A l'image du mouvement politique où ils s'insèrent, les historiens qui se réclament de la théorie marxiste s'exposent au contact de forces sociales et de discours hostiles mais, aujourd'hui, ils n'ont plus à respecter l'adage qui veut que « pour vivre heureux, il faut vivre caché ». Timides encore, ils pensent que le marxisme a droit de cité dans les institutions d'enseignement, qu'il peut efficacement lever la chape du positivisme. Ce faisant, ils songent au nécessaire décloisonnement des disciplines scientifiques, à la pratique historique collective, à des recherches historiques sur les époques du territoire où se construit l'Etat belge.

Le programme ici esquissé peut paraître ambitieux. Il l'est. Ici, il convient sans aucun doute de juger sur les œuvres et non sur la foi. Marx déjà sermonnait le citoyen Lachâtre : « Il n'y a pas de route royale pour la science, et ceux-là seulement ont la chance d'arriver à ses sommets lumineux qui ne craignent pas de se fatiguer à gravir ses sentiers escarpés ». Gravissons.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

- Benoît VERHAEGEN, *Introduction à l'Histoire immédiate. Essai de méthodologie qualitative*, coll. Sociologie nouvelle-Théorie n° 8, Duculot, Gembloux, 1974 (195 FB).
- La Pensée*, n° 159, octobre 1971 : « Sur la catégorie de formation économique et sociale » (Une étude d'Emilio SERENI, suivie de notes critiques de Ch. Glucksmann, R. Gallissot, G. Dhoquois, J. Texier, Ph. Herzog, P. Gruet, G. Labica, M. Godelier).
- Aujourd'hui l'Histoire* (Enquête de la *Nouvelle Critique*), Paris, Ed. Sociales, 1974 (495 FB).
- Georg LUKACS, *Histoire et conscience de classe. Essai de dialectique marxiste*, Paris, Ed. de Minuit, 1960 (coll. Arguments, trad. par K. Axelos et J. Bois).
- PELLETIER, A., GOBLOT, J.-J., *Matérialisme historique et histoire des civilisations*, Paris, Ed. Sociales, 1973 (coll. Problèmes n° 5) (118 FB).
- Dialectiques* (revue trimestrielle) n° 10-11, automne 1975 : « Histoire et Société » (25 FF).
- Sur les sociétés précapitalistes* (textes choisis de Marx, Engels, Lénine), introduction de M. Godelier, Paris, Ed. Sociales, 1974 (CERM) (270 FB).
- M. DOBB, P.-M. SWEEZY, *Du féodalisme au capitalisme : problèmes de la transition*, Petite coll. Maspéro, n° 196-197, Paris, 1977 (140 + 118 FB) [Un débat exemplaire de la pensée marxiste].

Livres



Une identité politique pour les communistes

par Jef Turf

Vice-président du parti communiste et directeur politique de la *Rode Vaan*, Jef Turf fut approché en 1977 par les éditions *Standaard* pour écrire un essai sur l'identité politique du PCB, dans le cadre d'une série consacrée aux différents partis politiques flamands.

La Fondation Jacquemotte vient de faire paraître la traduction française de cet ouvrage, due à Jaak De Boever.

En quelque cent trente pages, Jef Turf réussit à donner un aperçu assez complet de l'histoire du PCB, de sa condition actuelle et de ses perspectives : ce livre est, pour le profane, une excellente introduction à une réalité trop souvent mal connue ou déformée. Ce que veut le PCB, et notamment l'importance de la voie démocratique au socialisme, s'y trouve fort bien exposé, et d'autant plus clairement que c'est dans l'évolution actuelle du capitalisme et dans l'action des communistes aujourd'hui que Jef Turf trouve les lignes de force essentielles de la société socialiste de demain. Les germes du socialisme sont déjà présents dans certains traits du capitalisme et des conquêtes et objectifs du mouvement ouvrier.

Mais l'ouvrage de Jef Turf ne se contente pas d'être cette carte de visite du PCB, il est aussi source de réflexion.

Jef Turf souligne justement la nécessité d'une « nouvelle réflexion sur la signification du marxisme dans la période actuelle », et en particulier d'un examen autocritique des communistes eux-mêmes. Il ne s'y dérobe pas : il met le doigt sur les erreurs du passé. « Le parti communiste, malgré les efforts admirables de ses militants et de ses dirigeants, n'a pas réussi, dans le passé, à réunir les normes essentielles d'un parti marxiste ».

Et cela, notamment, à cause d'une mauvaise compréhension des expériences du mouvement ouvrier, du rôle de l'Etat et des organisations ouvrières; d'un économisme qui a fait négliger la lutte idéologique; d'une analyse insuffisante du phénomène réformiste.

Mais le parti communiste change, se débarrasse d'« anciennes conceptions étriquées »; les lézardes grandissantes de la société capitaliste, son incapacité à satisfaire besoins et nécessités font reculer en même temps la puissance du capital et de son idéologie.

L'auteur refuse d'escamoter les problèmes « gênants ». Il fait face très posément aux attaques dont est coutumière une certaine propagande en matière de liberté et relève dans cette propagande des atteintes à l'honnêteté intellectuelle. « On jongle, note-t-il, avec une liberté abstraite, comme s'il existait une liberté absolue, planant au-dessus des circonstances socio-économiques, historiques et culturelles ». Et par ailleurs, ajoute Jef Turf, « on présente certaines formes réelles de liberté comme inhérentes au capitalisme, alors qu'elles sont en réalité le résultat de la lutte ouvrière et démocratique contre l'oppression capitaliste ».

Quant au problème de la liberté en Union soviétique, il entend le situer dans son cadre historique, et consacre quelques pages fort intéressantes au rappel de données essentielles, souvent négligées ou ignorées.

Jef Turf voit très lucidement qu'il demeure des obstacles à un échange d'idées franc entre partis communistes. « En premier lieu, la machine de propagande capitaliste essaie constamment de profiter des différends pour attiser sa campagne antisocialiste dans un monde où les milieux de la droite atlantique ne se résignent pas aux développements démocratiques. Une seconde difficulté provient du fait que le débat se déroule entre d'une part des communistes qui sont au pouvoir, et qui sont confrontés avec les problèmes concrets de l'édification du socialisme et d'autre part, des communistes qui luttent pour conquérir le pouvoir dans des conditions complètement nouvelles ».

Ce sont ces conditions nouvelles — loin de la mystique du Grand Soir et loin d'un ouvriérisme réducteur — qui constituent le terrain d'action du parti communiste.

Quelques mots enfin pour souligner l'importance des pages consacrées par Jef Turf à « la dimension flamande » du parti communiste. Pour beaucoup de lecteurs, même communistes, cette dimension reste trop souvent terre inconnue.

Dans la préface fort dense qu'il a rédigée au livre de Jef Turf, Louis Van Geyt souligne pour sa part la signification du « tournant de 1954 », pour le PCB : ... « c'est alors que le PCB entreprit de renouer, pour les enrichir, avec ses acquis les plus positifs des années précédant la seconde guerre mondiale ». Il insiste par ailleurs sur la nécessité pour le parti communiste de « plonger toujours davantage ses racines dans les meilleures traditions du mouvement ouvrier et démocratique de notre pays et de ses trois régions — comme formation politique marxiste qui fait partie intégrante de ce mouvement ».

C'est là la trame de « Une identité politique pour les communistes ».

S.G.

En avant la musique !

Collectif d'auteurs : Bernard Focroulle, Jack Houssa, Rosine Lewin, Philippe Moins, et une quinzaine de « conseillers ».

Mon propos n'est pas ici de faire le résumé complet d'un ouvrage (1) dont le titre invite à la lecture tout autant qu'à l'action. Un livre qui d'ailleurs se veut inachevé, dans la mesure même où son approche est pénétrante : un tel sujet ne pouvait bien sûr être circonscrit en 125 pages. La brochure a pour objectif d'ouvrir le débat, en même temps qu'elle en est, pour le collectif des auteurs, un premier aboutissement.

« Cette brochure peut se lire à l'endroit ou à l'envers, par petits bouts ou d'une seule traite », est-il dit en page de garde. Et de vrai, l'ouvrage est varié, d'un parcours agréable où rien ni personne n'est passé sous silence dans la société des gammes : les publics, les musiciens, les medias, la politique musicale, l'enseignement général ou spécialisé, l'idéologie, la chanson, le rock-pop-punk, les musiciens amateurs, le concours Reine Elisabeth, l'animation musicale, la création, l'expérimentation, l'avant-garde, les orchestres, les pays socialistes...

Livre agréable donc, mais pas moins sérieux pour autant, je dirais même : au contraire. Rosine Lewin en précise le propos en préface : « Ainsi donc, à l'heure où la Belgique dénombre 300.000 chômeurs, où la sidérurgie et le textile s'en vont en lambeaux, où s'accélère le rythme des faillites des petites et moyennes entreprises, où les gens (...) vont devoir payer très cher une loi dite anti-crise, la Fondation Joseph Jacquemotte parle culture, parle musique... Il y a à cela une raison majeure : la crise qui frappe le système capitaliste n'est pas seulement économique. Elle est aussi sociale, politique, institutionnelle, morale, culturelle. (...) Nous avons la conviction que le combat culturel est une composante du combat ouvrier (...). Bref, il faut, croyons-nous, cesser de considérer le champ culturel comme accessoire et les préoccupations culturelles d'une organisation ouvrière comme une maladie honteuse. » Ces considérations touchent avec pertinence le fond d'un vieux problème plus que jamais actuel. Le poète communiste Achille Chavée n'avait-il pas déjà dit : « Il n'y a pas de réalités subalternes »...

Oui, mais pourquoi la musique pour ce premier essai du genre de la Fondation Jacquemotte, se demandera-t-on ? Tout simplement parce qu'il faut bien commencer par quelque chose et qu'un groupe de jeunes passionnés de musique avaient décidé de mener une enquête sur la vie musicale en Belgique. Au reste, au delà de la musique, on trouvera au chapitre « Les fonctions idéologiques de la musique », des passages qui retiennent l'intérêt sur le rôle de l'idéologie dans la vie sociale et dans la vie musicale en particulier; où il est fait pièce de certaines idées toutes faites; où il est dit qu'il n'y a pas de musique qui soit en soi progressiste ou réactionnaire, mais que des musiques peuvent être plus ou moins associées à des phénomènes idéologiques, inscrites dans des contextes d'écoute qui parfois modifient leur signification d'origine.

(1) « En avant la musique », édité par la S.A. « Du Monde Entier », rue du Midi 162, 1000 Bruxelles, sous l'égide de la Fondation Joseph Jacquemotte.

S'il en est donc à qui ce n'est pas la peine de conseiller ce livre tonique, c'est aux amateurs, bien décidés à le rester, de simplifications grossières en matière d'idéologie et de culture; de ces simplifications qui ont déjà fait tant de tort et ont, en fait, compliqué notre lutte.

L'idéologie repose, comme le savent nos lecteurs, sur une base matérielle, celle des rapports de production. Le problème-clé pour la musique, pour la culture en général, c'est le double problème des besoins et des moyens. Des besoins culturels qui peuvent et devraient être suscités, développés par les moyens appropriés — la politique appropriée —, et qui sont au contraire aliénés, étouffés par le manque de moyens ou le mauvais usage politique des moyens existants. Ainsi le Hit parade, prétendument reflet de l'opinion publique, n'est que le reflet d'une opinion conditionnée et détournée par une politique « culturelle » dont ce type d'émission est un facteur puissant. Et l'importance attachée à l'enseignement dans la brochure, est fondamentale : à l'inverse de la place laissée à la musique dans notre enseignement...

Quant au budget de la musique, s'il peut sembler « privilégié » par rapport au budget du cinéma, par exemple, il n'y a rien là que de très relatif au royaume de la crise où la culture tout entière est réduite à la portion congrue. Ainsi les Tournées Art et Vie, remarquait Bernard Focroulle à la conférence de presse où le livre fut présenté, n'auront plus un franc à partir de fin septembre... Rien ne permet donc d'opposer les « cultureux » entre eux; tout, au contraire, justifie le cri d'alarme : « En avant la musique ! », pour éviter la marche arrière qu'une politique culturelle depuis longtemps stagnante entraînera inexorablement si rien n'est fait pour que ça change. Exigence que pose, en cinq axes, le chapitre « Nos propositions » : refus de gérer un budget de crise; insertion de l'éducation musicale dans l'enseignement général; reconnaissance de la fonction sociale du travailleur culturel; mise en valeur de l'outil culturel; lutte contre l'emprise des monopoles sur la vie culturelle.

Mentionnons aussi les quelques tuyaux, qui ne sont pas d'orgue mais seront bien utiles, pour organiser des activités musicales. Notamment, les adresses d'organismes qui agissent sur le terrain musical, parmi lesquels ceux qui contribuent à « Bande de sons », le « mensuel musical de longue durée » publié en supplément au « Drapeau rouge ».

Le langage musical, pas plus que tout langage, n'est le moteur de l'Histoire, c'est bien clair. Mais précisément, et tout le livre le crie avec son titre : pour libérer la musique il s'agit de lutter, de donner à la musique, ses artisans, ses publics, ses vecteurs, leur place active dans la lutte des classes. Y compris en sens inverse, je veux dire, non seulement la lutte pour la musique mais aussi, sous les formes diverses qu'on peut imaginer, l'accompagnement des luttes par la musique (sans illusions volontaristes ni leçons données en chansons). Il y aurait tant à faire, de compétences à utiliser, il y a du reste pas mal de choses qui se sont faites et qui se font, en dehors du collectif d' « En avant la musique ! ». C'est encourageant, et puisse ce petit « livre blanc » dont l'intérêt passe les prétentions, contribuer à orchestrer les volontés en accordant les consciences.

Un livre pour mieux changer la vie.

Pierre ERGO.

La télévision comme on la parle

par Jean-Marie Piemme

« Il n'y a pas d'un côté la télévision comme on la parle, et de l'autre la télévision comme on la fait. Le faire et le dire ont trop partie liée pour qu'on puisse impunément les séparer. »

Telle est l'idée qui fonde l'essai de Jean-Marie Piemme. En d'autres termes, il existe un lien étroit entre la réalité de la télévision et les commentaires dont on l'entoure. Il est donc éclairant d'étudier ces commentaires, qui confèrent sa légitimité à la télévision.

Encore faut-il savoir quels commentaires vont servir de cible à l'auteur : récusant expressément les « cibles imaginaires reconstruites pour les besoins de la démonstration », Jean-Marie Piemme choisit des textes récents et significatifs, qui se situent tous dans le champ de la télévision française. Ces textes sont presque tous rassemblés à la fin de l'ouvrage sous le titre « *Echos de la parole dominante* ».

Piemme analyse d'abord ce qu'il appelle « les illusions de la communication ». Il y repère, « pour faire image », l'utopie et le paradis perdu, l'une et l'autre relevant, montre-t-il, d'une position idéaliste en matière de communication. En effet, en professant que tout nouveau médium « va provoquer à plus ou moins long terme, de par sa dynamique propre, une transformation profonde des modes de communication entre les hommes, et par conséquent, des structures sociales », McLuhan et quelques autres « utopistes » font dépendre des médias la solution des maux sociaux. De même, ceux qui entendent « rendre la parole au peuple » (comme si le peuple l'avait un jour détenue) par la seule vertu de la télévision, se livrent à une démarche idéaliste. A cette démarche stérile, Piemme en oppose une autre, matérialiste, qui pose des questions telles que celles-ci : « quelles fonctions remplit un nouveau

médium dans la lutte des classes en cours, comment intervient-il dans le processus contradictoire de reproduction/transformation de la formation sociale, quelles sont ses contradictions spécifiques, etc. »

C'est ensuite aux ambiguïtés de la télévision culturelle française, que s'en prend Jean-Marie Piemme — cette télévision qu'il voit dominée, investie, par l'insignifiance. « Du reportage aux jeux télévisés, de la dramatique aux feuilletons, des émissions d'information aux variétés, c'est le même constat de faillite », notre J.-M. P.

Rompant vigoureusement avec la « vieille croyance en l'autonomie de l'art, de l'écriture, de l'œuvre et de l'artiste par rapport aux enjeux sociaux de son époque », l'auteur entend articuler la question idéologique et la question esthétique. Pour ce faire, il entreprend d'analyser l'école dramatique dite de la « dramaturgie par l'image », qui avec Krier et Polac, par exemple a fait entrer le réel dans la dramaturgie. Si l'écriture télévisuelle ainsi mise en œuvre est une écriture de qualité, Piemme montre qu'elle ne s'inscrit pas « en dehors du mode idéologique dominant de la fiction ».

C'est avec un rare bonheur que l'auteur fait apparaître les ambiguïtés d'un genre télévisuel très prisé : la biographie. L'exemple choisi est une émission de Turenne et Costelle sur Churchill, dont Piemme démontre brillamment le caractère faussement objectif, fondé sur la tautologie. Les positions progressistes ou conservatrices de Churchill ne renvoient qu'au tempérament d'un homme; elles sont la manifestation d'un instinct. « En somme, Churchill, c'est Churchill ».

Mais Piemme a encore bien des tours dans son sac : il montre dans ce même petit ouvrage ce qu'a de mystifiant, voire d'infantile, l'histoire « commune » de la communication. Il s'attache en outre au problème de savoir si la télévision est un moyen d'évasion par quoi le téléspectateur tourne le dos au réel, prenant en piste les sociologues américains de l'« escapism ». Et il démonte ce qu'a de faux le discours d'un Cazeneuve.

Tout cela est plein d'intérêt et de séductions.

Ceux qui connaissent Piemme ne s'étonneront pas de le voir terminer son essai par un vibrant réquisitoire contre « l'approche humaniste », qu'elle soit « de droite » ou « de gauche ». On n'est pas obligé de le suivre dans sa fougue althussérienne pour apprécier l'intelligence de son propos, quand il pose la télévision comme lieu et enjeu de la lutte des classes, et quand il réclame « un autre dis-

cours sur la télévision qui, dans le jeu dialectique de la théorie et de la pratique, pourrait aider au développement d'une autre télévision ».

Un essai dense, fécond, dont on espère qu'il alimentera aussi le débat sur la télévision belge.

R. L.

*Editions Labor-Fernand Nathan. —
Collection Dossiers Media. — 145 pages.*

VILLE DE LIEGE

FONDS D'HISTOIRE DU MOUVEMENT WALLON

Recherchons, en vue d'une exposition, documents, brochures, livres, journaux, dessins, photos, tracts, affiches, etc ... du

MOUVEMENT WALLON DE 1886 A 1914

S'adresser à :

Madame Irène VRANCKEN

Conservateur du Fonds d'histoire du Mouvement wallon

Maison de la Culture

8, place des Carmes

4000 LIEGE

Tél. : 041/23.19.60 - ext. 149 et 150

MIEUX COMPRENDRE POUR MIEUX AGIR...

*à l'école du changement
avec les*
CAHIERS MARXISTES

- des tables rondes, des dossiers, des analyses critiques, des recherches nouvelles
- les grandes questions économiques et politiques, la situation internationale, les luttes sociales, la culture et l'idéologie, l'Etat et la démocratie, l'enseignement, les moyens d'information, l'histoire, la philosophie...
- des notes de lecture, un courrier des lecteurs.

(ré)abonnez-vous !

**FAITES CONNAITRE LES CAHIERS MARXISTES
FAITES-NOUS SAVOIR CE QUE VOUS EN PENSEZ
Envoyez-nous vos observations, vos suggestions...
Participez aux débats : écrivez-nous sur nos articles.**

L'abonnement annuel aux Cahiers marxistes (dix livraisons) :
500 F.

L'abonnement « jeune » (moins de 25 ans) : 250 F.

Etranger : 600 F.

Abonnement de soutien : F.

ADRESSE :

20, avenue de Stalingrad, 1000 Bruxelles. Téléphone :
(02)512.90.12.

C.C.P. 000-0188745-80 de la Fondation J. Jacquemotte.

Auteur-éditeur responsable et correspondance :

Rosine Lewin / rédacteur en chef
Avenue de Stalingrad, 18-20, 1000 Bruxelles

60 F